

MANDATURE 2014 - 2020

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 30 MAI 2016 - 19 H 00
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 H 00.

Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2016-064). (24) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme TAÏEB, Mme TAVAUUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

Etaient excusés : M. HAAB, M. MOULIN.

Pouvoirs : M. MISSIKA (pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. NAJDOVSKI (pouvoir donné à M. TEISSEIRE), Mme SLAMA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

Arrivée, à 19 H 15, de Mmes SLAMA et VIEU-CHARIER et de MM. MISSIKA et MOULIN, après le vote de la procédure d'urgence ;

Sortie, à 20 H 00, de Mme ATLAN-TAPIERO, après le vote de la délibération DJS 20160195 ;

Retour, à 20 H 05, de Mme ATLAN-TAPIERO et départ, à 20 H 35, de M. MISSIKA (pouvoir donné à M. BOUIGUE), après le vote du budget supplémentaire ;

Départ, à 20 H 40, de M. GREAU (pouvoir donné à Mme HONORE), après le vote de la délibération DFPE 20160218 ;

Départ, à 20 H 45, de Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ), après le vote du vœu 122016-012.

- **DELIBERATION (12-2016-013)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 2 MAI 2016.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je soumets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 2016. »

Votants : 20 dont 2 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 2 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

04 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

03 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 2 MAI 2016 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 30 MAI 2016.

Etaient présents : Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme HONORE, Mme KOMITES, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. NAJDOVSKI (pouvoir donné à M. TEISSEIRE), M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme TAVAUZ, M. TEISSEIRE, M. TOUZET.

(DELIB 12-2016-065)

- DELIBERATION (12-2016-15) : *Adoption de la procédure d'urgence.*

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris,
rapporteuse :

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité*
des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-066)

- DU 20160124 : Evolution des modalités de portage de l'aménagement du secteur Bercy-Charenton par extension du périmètre du projet de ZAC (Paris 12^e).

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Je voulais faire des remarques de fond sur les considérants et sur l'exposé des motifs. Après de nombreux débats que nous avons pu avoir au sein de cette instance sur la ZAC Bercy-Charenton, il n'y avait toujours aucune mention des tunnels Baron-Leroy. Vous allez dire que je fais une fixette, mais nous avons eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises, une visite a même été organisée par la 5^{ème} commission au niveau du Conseil de Paris, notamment avec M. MISSIKA. Au fur et à mesure des débats en Conseil d'arrondissement, on arrivait à converger sur la nécessité de conserver ces activités et de revaloriser le site, aussi bien par rapport à son histoire que par rapport à ses atouts. Il est vrai qu'une mention sur les perspectives d'avenir sur les tunnels Baron-Leroy et le tunnel des Artisans serait la bienvenue.

Dans le récapitulatif des délibérations, j'aurais souhaité que les vœux acceptés lors du Conseil de Paris soient mentionnés. En effet, en Conseil de Paris, un vœu a été adopté, relatif à l'implantation de la station RER D. Il s'agit d'une délibération qui projette des actions communes avec la SNCF. Il serait bien d'en faire mention au niveau des délibérations.

Je voulais aussi poser quelques questions d'ordre plus technique. Lors du Conseil de Paris des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015, j'avais déposé le vœu 217 qui demandait que des données financières et techniques soient communiquées. M. MISSIKA avait accepté de nous les communiquer en 5^{ème} commission. J'avais donc accepté de retirer le vœu, mais je voulais vous dire que nous n'avons toujours pas eu les éléments d'ordre financier et technique.

Enfin, cette délibération vient répondre positivement à la SNCF, notamment à son courrier en date du 12 mai 2016 : vous mentionnez la rationalisation des procédures ainsi que la simplification des flux financiers. Pourriez-vous nous apporter quelques précisions, surtout quels bénéfices concrets pour les Parisiens et pour la gestion de l'élaboration de cette ZAC ? Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Une courte intervention qui sera une explication de vote du groupe Ecologiste sur cette délibération. C'est une explication de vote qui ne porte pas tant sur le fond même de la délibération sur l'évolution des modalités de portage de l'aménagement qui acte le fait que la SNEF se retire et que la Ville de Paris reprend un rôle plus important d'aménageur. Mais, lors d'un débat que nous avons eu dans cette enceinte sur Bercy-Charenton à l'occasion d'une délibération qui avait été adoptée sur l'extension du périmètre de l'aménagement, le groupe Ecologiste avait proposé un vœu qui faisait le lien avec une autre délibération qui est aussi à l'ordre du jour de ce soir, sur la localisation de la Foire du Trône. A ce jour, nous constatons que nous n'avons pas vu évoluer cette proposition adoptée par notre Conseil d'arrondissement et par le Conseil de Paris, de manière favorable ou de manière défavorable, mais avec explication. Par conséquent, le groupe Ecologiste ne participera pas au vote sur cette délibération. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. GREAU pour cette explication de vote. M. SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire, mes chers collègues. Depuis la dernière campagne, nous soutenons que votre projet n'est pas assez ambitieux, dans la mesure où, sans couverture au moins partielle des voies ferrées, le périmètre est trop restreint par rapport aux besoins en logements de la capitale, aux besoins d'activité mixte et surtout pour éviter de créer un quartier isolé des autres. A part la rue Baron-Leroy et le lien avec Charenton, on risque d'avoir toujours cette sectorisation trop marquée par rapport aux voies ferrées de ce nouveau quartier.

Ce choix, en raison de sa complexité et de son coût, aurait imposé de trouver des modes de financement nouveaux. C'est là que se situe notre divergence principale. Je n'y reviens pas, je voulais juste le rappeler, car il nous a toujours été répondu qu'il n'était pas question de revenir sur les objectifs que vous aviez fixés, puisqu'ils avaient été adoptés de manière démocratique. J'oserais même ajouter sans 49-3. Seulement, avec l'agrandissement proposé aujourd'hui et sur lequel vous nous demandez de nous prononcer, nous ne sommes plus tout à fait dans le même projet, en tout cas dans le projet qui a fait l'objet de la concertation préalable à la ZAC. Si on observe ce qui était envisagé pour ce secteur d'initiative privé donc réservé à la SNEF, il était surtout question de bureaux et de logements. Mais on ne sait pas quelle était la part de logements privés ni celle de logements sociaux. C'est logique, puisque la SNEF avait gardé ce site pour la valoriser au maximum et en tirer un maximum de ressources. Mais nous avons des questions légitimes, donc j'insiste sur la question de Mme MONTANDON afin que vous nous éclairiez sur les conséquences de l'intégration de cette zone dans la ZAC.

Pour autant, c'est objectivement une bonne chose. Le fait d'avoir un seul aménageur, et non plus l'aménageur de la SNCF et l'aménageur choisi par la ZAC, va permettre de mieux rationaliser l'aménagement de cette partie, et laisser plus de possibilités à l'intégration d'autres projets comme le RER D, sur d'autres équipements publics, et permettre un meilleur déplacement de la Halle Gabriel Lamé, projet que nous soutenions avant même la campagne municipale. C'est la raison pour laquelle nous allons voter favorablement cet agrandissement. Toutefois, nous serons attentifs, lors de l'adoption de la ZAC, aux réorganisations du secteur de la SNEF. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. MISSIKA pour donner de premiers éléments de réponse. »

M. Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Par rapport au vœu qui avait été présenté par Les Verts, un véritable travail a été réalisé. Plusieurs réunions techniques ont eu lieu à la Mairie de Paris avec les différentes directions concernées, et un document de synthèse sera remis à l'ensemble des membres de ce Conseil ainsi qu'aux conseillers de Paris qui sont intéressés. Vous comprenez bien que le problème du déplacement de la Foire du Trône n'est pas un problème de taille microscopique. Je vous rappelle que cela représente 8 à 10 hectares de terrain à trouver et que Paris est une ville très dense avec une centaine de km². Non seulement le terrain disponible doit être important, mais il doit aussi supporter des manèges lourds et avoir un revêtement adapté à ces circulations lourdes. Il faut une bonne desserte par les transports en commun, il faut une puissance électrique importante disponible sur le site, il faut des réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement en eaux usées ainsi qu'une couverture convenable en matière de réseaux télécommunications.

Les services de la Ville ont travaillé sur des sites et, aujourd'hui, il n'y a pas de site alternatif disponible sur le territoire parisien. C'est la conclusion de ces études qui vous sera transmise. Je vais vous faire un rapide tableau des différents sites qui ont été étudiés. D'ailleurs, le premier site étudié a été la plaine de Mortemart, route de la Pyramide en face de l'hippodrome. Ce projet qui avait déjà été examiné en 1998 n'a pas été mis en œuvre pour différentes raisons. D'abord, il y a une hostilité très forte des forains qui avaient manifesté à l'époque leur refus de changer de site. Nous avons l'opposition des communes riveraines, notamment Nogent et Joinville. Nous sommes dans un site boisé classé et un site classé, nous avons en plus une desserte en transports en commun qui n'est pas satisfaisante.

A l'époque, M. NAJDOVSKI avait évoqué l'hippodrome de Vincennes. Il pose un problème simple, à savoir qu'il est trop petit. Il peut accueillir moitié moins d'espace que la pelouse de Reuilly, environ 4 hectares. Et il accueille 150 courses par an, aussi cela ne permet-il pas, en mai/juin, le fonctionnement continu d'une fête foraine sur ce site.

Le Bois de Boulogne pose des problèmes similaires à ceux du Bois de Vincennes. Il accueille déjà une fête foraine qui est la fête à Neu-Neu. L'hippodrome d'Auteuil vient d'être refait et les pelouses ont été aménagées en espaces sportifs. L'hippodrome de Longchamp pose le même problème que celui de Vincennes à savoir un problème de taille. Et dans les espaces intra-muros, je ne parle pas du Champ de Mars. On voit les problèmes de l'installation de la *fan zone* pour une durée limitée. On voit bien que c'est inimaginable. Le seul site urbain envisageable est l'Avenue Foch, mais elle pose des problèmes d'impact sur la circulation et de nuisance sonore pour les riverains.

Quant aux différentes grandes opérations d'aménagement que sont Clichy-Batignolles, Chapelle-Charbon et Bercy-Charenton, tous les sites qui ont été examinés par la direction de l'urbanisme ou par la direction des parcs et jardins, poseraient des problèmes en termes de choix à faire entre les opérations d'aménagement telles que nous les avons conçues et traitées en enquête publique et la création d'une zone consacrée à une fête foraine.

L'ensemble de ces résultats vous seront communiqués. A ce stade du travail mené par les services de la Ville, la seule alternative envisageable est le Grand Paris, c'est-à-dire sortir la Foire du Trône de Paris. Il faudra donc s'adresser à la Métropole du Grand Paris, puisque la Maire du 12^e arrondissement est également la présidente d'un groupe politique au Conseil de la Métropole. Peut-être qu'elle pourra initier cette démarche. Tel est l'état de la réflexion. Tout cela sera concentré dans un compte rendu qui vous sera communiqué.

En ce qui concerne les autres remarques qui ont été faites, tout d'abord concernant les tunnels de la Gare de la Râpée, nous avons réussi à modifier le projet de telle manière qu'une grande partie de ces tunnels soit sauvegardée. Mais on ne peut pas aller au-delà de l'engagement que nous prenons de faire un appel à projets pour l'usage de ces tunnels. Des ébauches d'études ont été lancées sur le coût de consolidation. Mais il faudra des travaux menés par l'aménageur pour avoir des chiffres plus précis. On sait que la consolidation des tunnels dans le cadre de la rénovation qui est prévue, va se chiffrer en dizaines de millions d'euros. Nous sommes face à des coûts importants de l'opération d'aménagement qui sera portée par l'aménageur public, mais dès que j'aurai des chiffres plus précis, Mme MONTANDON, je vous les communiquerai ainsi qu'à tous les membres de ce Conseil.

En ce qui concerne l'extension de la ZAC, sur la délibération proposée, il s'agit d'acter le fait que la SNEF ne sera pas aménageur d'un lotissement complétant une ZAC, nous n'aurons pas une zone d'aménagement concerté et un aménagement délégué à la SNEF mais nous aurons une seule zone d'aménagement. Comme vous l'avez très bien dit, je pense que cela simplifiera le travail aussi bien des élus que de l'aménageur. Cela

permettra peut-être d'avoir un projet plus cohérent, plus global donc plus intéressant. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. MISSIKA pour ces éléments intéressants qui répondent en partie à vos questions. M. BOUIGUE pour des explications complémentaires. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Je vais revenir sur la méthode et sur l'objet de cette délibération qui acte une modification dans le portage de l'aménagement par l'évolution du périmètre. C'est son seul objet. Il est bien précisé dans cette délibération que, sur le fond, nous reviendrons vers vous à deux niveaux. Il faudra revenir vers vous sur le projet de création de la ZAC avec les modifications du PLU qui seront impactées et l'enquête publique qui sera organisée à l'automne 2016. D'autre part, parce que, sur le protocole logement, il faudra décliner le protocole signé le 15 juillet 2015 qui s'appliquera sur Bercy-Charenton. Mais nous sommes là sur une délibération concernant le portage et qui acte une évolution du côté de notre partenaire sur cet aménagement et qui vise à ce qu'il n'y en ait plus qu'un. M. SEINGIER, vous avez évoqué les avantages que nous pourrions en retirer. Toutes les questions que vous évoquez, je ne les évacue pas, je dis simplement qu'elles ne font pas l'objet de cette délibération, mais des prochaines que nous aurons à discuter, notamment ici.

L'idée n'a jamais été d'avoir un projet qui ridiculise un quartier, en tout cas qui l'isole. Au contraire, nous partons même du principe qu'à la fois du côté de Charenton et du côté de Bercy, il manque quelque chose, il manque un bout de ville pour refaire fonctionner le tissu urbain, refaire fonctionner la ville et lui redonner, à cette occasion, des ambitions qui sont celles d'une ville au XXI^{ème} siècle, notamment par des reconquêtes urbaines mais aussi par des reconquêtes écologiques et un lien avec la Seine. Un quartier qui aujourd'hui peut se sentir isolé, et c'est ce que nous disent les habitants de Bercy. Ce quartier est à la fois très agréable, mais en même temps, il est petit. Il n'a pas les débouchés nécessaires. On va recréer les morceaux urbains qui permettront à ces quartiers de mieux s'articuler. L'idée est au contraire d'avoir un quartier ambitieux, mais nous en reparlerons. Je ne veux pas rentrer dans ce débat qui fera l'objet d'un réel débat organisé, si Mme la Maire le veut bien, lors d'un prochain Conseil d'arrondissement, autour de ce que sera la ZAC, de ce que seront les évolutions du PLU et de ce que sera la déclinaison du protocole logement sur Bercy-Charenton. Tout cela fera l'objet d'une concertation avec les habitants, il y aura même une enquête publique, mais aussi avec les élus que nous sommes en Conseil d'arrondissement. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Un dernier élément sur la question de la desserte en transports en commun qui a été légitimement évoquée au travers de la question du RER D. Je ne doute pas que la nouvelle Présidente de la Région Ile-de-France aura à cœur de développer l'accès aux transports en commun de ce quartier puisque c'est désormais sa responsabilité. Sur ce dossier, j'espère que nous pourrons améliorer la situation. Pour notre part, nous porterons que la réorganisation du réseau bus, a minima, puisse améliorer la desserte de ce quartier. L'installation d'une ligne de bus à haut niveau de service sur les quais hauts sur la rive droite contribuera aussi à améliorer la desserte de ce quartier en transports en commun. Comme l'a dit M. BOUIGUE, nous y reviendrons notamment lors de l'approbation du protocole foncier qui ne devrait pas tarder à arriver. Vous y trouverez tous les éléments financiers que vous souhaitez avoir. Je propose de passer au vote sur cette délibération. »

Votants : 24

Pour : 24 voix :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Le groupe Ecologiste ne participe pas au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-067)

- **DU 20160143** : Cession à la SIEMP de 24 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris (2^e, 11^e, 12^e, et 18^e).

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je vais être très court puisque vous connaissez par cœur notre position. Nous allons voter contre. Je me rapporte à mes explications lors du dernier Conseil d'arrondissement. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Mme SLAMA, je ne suis pas certaine que cela nécessite une longue réponse, mais par principe, allez-y. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. Malheureusement, encore une fois, vous déployez certes peu d'énergie puisque vous avez été bref, mais de l'énergie tout de même pour nous dire que vous êtes contre la création de logement social. Et c'est bien regrettable. La Ville poursuit sa politique d'action volontariste pour produire plus de logements sociaux, même dans le diffus grâce au renforcement du droit de préemption urbain. La SIEMP, d'ailleurs reconnue pour son expérience en matière de gestion de logements en diffus au sein de copropriétés, aurait ainsi la cession de ces deux logements et caves. Oui, deux nouveaux logements sociaux créés dans un secteur de notre arrondissement qui est particulièrement déficitaire, je vous le rappelle.

A mon sens, nous ne pouvons que nous réjouir de trouver, pour deux nouvelles familles, des logements dignes et accessibles à leurs revenus. Mais non, pas vous. Nous avons déjà eu ce débat ici même. Votre intervention révèle une nouvelle fois notre désaccord de fond profond sur ce sujet et le profond décalage de votre formation politique avec les préoccupations premières des Parisiens. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme MONTANDON pour une explication de vote. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Mme SLAMA, nous avons voulu être courts afin de ne pas perdre de temps car ce sujet a déjà été évoqué à plusieurs reprises. Mais c'est bien contre la préemption dans le diffus, c'est le droit urbain renforcé auquel nous nous opposons. Nous avons tendance à toujours voter les créations de logements sociaux sauf lorsque les programmes sont totalement déséquilibrés en termes de PLS, PLUS et PLAI, surtout lorsqu'il s'agit de préemption dans le diffus. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ce n'est pas tout à fait juste, mais ce n'est pas grave. Il y a plusieurs projets que vous n'avez pas adoptés en trouvant d'autres raisons, dont la caserne de Reuilly. »

Votants : 28 dont 1 pouvoir

Pour : 22 voix dont 1 pouvoir :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 6 voix :

05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Mme CHARNOZ, du groupe Socialiste Radical et Citoyen, ne participe pas au vote.

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-068)

- **DJS 20160164** : **Centre sportif Jean-Pierre Garchery (12^e) - Convention d'occupation du domaine public.**

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Cette délibération concerne une concession qui serait renouvelée sur un terrain de la Ville de Paris à la Ville de Joinville. Pourquoi restons-nous sur un mode de concession et pourquoi ne récupérons-nous pas ce terrain avec un mode de gestion parisien par la DJS, comme l'ensemble de nos terrains ? Etant donné que nous sommes sur la fin d'une concession, nous aurions très bien pu récupérer ce terrain et le mettre sous le modèle de gestion des équipements de la Ville de Paris.

Il s'agit principalement de clubs de football, d'athlétisme et de tennis. Nous savons qu'à Paris, nous avons très peu de stades d'athlétisme qui sont aux normes, notamment d'aires de lancer. Et sur ce terrain, nous avons des aires de lancer de marteaux et de disques, qui sont très rares en Ile-de-France. Je voulais savoir si le club d'athlétisme Paris-Joinville avait des licenciés parisiens. Et s'il était rattaché à la ligue de Paris d'athlétisme, étant donné la possibilité de faire des compétitions, notamment avec des lancers, ce qui amène des compétitions par équipe.

Nous avons mis des tarifs de location à nos installations pour éviter que les clubs en difficulté repercutent le coût de ces tarifs, nous avons un système de critères et de compensation pour les clubs à travers les subventions de la Ville. Or, nous allons faire payer une concession à la Ville de Joinville de 50 000 €. Je m'inquiète et je voudrais en savoir plus sur la négociation avec la Ville de Joinville afin qu'il n'y ait pas de répercussion sur les licenciés et que le Maire de Joinville ne prenne pas pour argument ce tarif pour baisser les subventions et que les clubs soient obligés d'augmenter les tarifs des licences pour les usagers. Toutes ces questions nécessitent des réponses. Pour le moment, nous sommes sur une abstention tout en étant positifs, mais nous pensions que nous aurions pu récupérer ce terrain et discuter autrement avec la Ville de Joinville. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. BONNET-OULALDJ pour ces questions pertinentes. Mme TAIEB pour vous répondre. »

Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. C'est le résultat d'un historique. Depuis 1948, la Ville de Paris a concédé à la Ville de Joinville un terrain d'une superficie qui n'est pas négligeable puisqu'il s'étend sur plus de 5 hectares dans le Bois de Vincennes. Sur la totalité de la parcelle concédée, est installé le centre sportif Jean-Pierre Garchery, géré et utilisé par la Ville de Joinville pour ses besoins propres. L'exploitation actuelle du centre sportif résulte de la convention d'occupation du domaine public du 7 septembre 1991 dont le terme arrive à échéance le 30 juin 2016. C'est dans la projection de cet avenir que les deux collectivités se sont rapprochées pour renouveler leur partenariat et envisager l'avenir de cet espace.

Cette concertation a donné lieu à une nouvelle convention d'occupation qui est conclue pour une durée de 15 ans avec un engagement de la Mairie de Joinville de mettre en œuvre un programme d'investissement conséquent pendant la durée de la concession - et je pense qu'il y a des besoins. Une redevance d'un montant de 50 000 € sera versée annuellement à la Ville de Paris. Par ailleurs, nous allons récupérer quelques créneaux que nous n'avions pas du tout, qui seront limités mais intéressants, à hauteur de 22 heures hebdomadaires en 2016 et 73 heures hebdomadaires en 2017. Ce sera une réelle respiration pour nos clubs sportifs, notamment de football.

Pour ce qui est de savoir s'il y a des licenciés parisiens à l' Athletic Club Paris Joinville, je l'espère parce que je constate que, dans nos clubs du 12^e, nous accueillons des enfants qui viennent de communes voisines. Tout cela va dans le sens de ce qui était souhaité par les deux communes et par les sportifs. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je me félicite de cette délibération parce qu'il s'agissait de terrains appartenant à la Ville qui étaient mis à disposition à titre gracieux à la commune du Val de Marne, sans aucun accès pour les clubs sportifs parisiens. On peut considérer que l'on ne va pas assez loin, mais c'est déjà beaucoup. D'ailleurs, c'est une négociation qui avait entraîné une forte mobilisation de certains élus et de certains clubs sportifs du Val de Marne qui avaient l'habitude d'utiliser ce terrain. Cette délibération concrétise un partenariat à l'échelle de la Métropole, avec un partage de cet équipement, un engagement fort de cette commune à investir pour que ce terrain reste de qualité. Je suis persuadée qu'il y a des licenciés parisiens dans ces clubs du Val de Marne parce qu'ils ont accès à ce terrain. Les licenciés vont dans des clubs parce que ces clubs ont des créneaux sur certains terrains. Si ces terrains sont rares, je suis heureuse que, désormais, les clubs sportifs parisiens puissent en profiter.

Est-ce que la commune va augmenter les tarifs pour les sportifs ? Je vous invite à saisir le Maire de Joinville et à l'interroger sur sa politique sportive. En tout cas, pour nous, il avait été nécessaire de mettre en place les subventions de compensation lorsqu'il s'agissait d'augmenter les tarifs. Je ne suis pas du tout convaincu que ce soit une politique qui soit menée de la même manière dans toutes les communes, en particulier celles qui sont limitrophes du Bois de Vincennes. Je pense que nous pouvons nous satisfaire de cette négociation qui aboutit très en faveur de la Ville de Paris. Peut-être qu'il faudra la réévaluer. Il y a d'autres lieux dans le Bois de Vincennes, d'autres équipements sportifs qui font l'objet de mise à disposition à titre gracieux, parfois même sans la moindre convention avec certaines communes. Je crois qu'il est normal et sain que la Ville de Paris réinterroge ces mises à disposition auprès de communes qui par ailleurs sont plutôt riches et peuvent se permettre de payer une redevance sans forcément la répercuter sur les tarifs des créneaux sportifs des associations. Je propose de passer au vote. »

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 26 voix dont 1 pouvoir :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-069)

- DJS 20160195 : Modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris.

Mme Isabelle TAVAUX, Conseiller d'arrondissement :

« Tandis qu'aucun des engagements pris devant les enseignants ou les élus n'a été rempli, qu'aucune étude des structures ou des situations particulières à chaque centre n'a été faite, Pauline VERON s'est félicitée d'avoir obtenu le plein accord des professeurs de musique quant à la mise en place de cours de plus de 3 élèves, ce qui est un total mensonge.

Au cours de la réunion du 5 avril dernier avec des élus de Paris, elle a réaffirmé la mise en place de groupes de 3 élèves minimum, ce qui donne lieu sur l'exposé des motifs aujourd'hui à un tarif pour des groupes de 3, 4 ou 5 élèves. Ce n'est pas la même mesure que celle évoquée devant les délégations syndicales. Les conséquences de cette réforme sont nombreuses. La première est que les gestionnaires des centres d'animation disent devoir remplir à 5 élèves tous les cours pour s'en sortir, à cause des changements de tarifs. Certains amorcent déjà la fin des cours pour certains prestataires ou autoentrepreneurs. D'autres proposent même des ruptures conventionnelles à des salariés déjà prévues dans vos textes.

La seconde conséquence est la hausse de ces tarifs. Vous avez mis en place des coefficients 9 et 10 pour les foyers à forts revenus. Pour les tranches 1 à 8, le saut de tranche équivaut à une augmentation de 70 €/an ; pour le passage de la tranche 8 à 9, plus de 250 €/an ; et de la tranche 9 à 10, plus de 270 €/an. Le tarif pour ces familles est désormais plus élevé en centre d'animation ou en conservatoire qu'en association privée où elles peuvent, en outre, encore recevoir des cours individuels et donc un enseignement plus personnalisé et de meilleure qualité. L'idée de rendre l'éducation musicale au plus grand nombre ne peut revenir à réduire la qualité ni le sérieux de l'enseignement ou encore à chasser certains usagers par de trop fortes augmentations, mettant en péril la mixité sociale que vous défendez tant. Pourquoi s'acharner à détruire ce qu'il n'y a pas si longtemps, au lendemain des attentats, vous souhaitiez dynamiser ? Pourquoi diminuer les budgets et la qualité de la culture qui devenait subitement la plus belle des valeurs et permettait la structuration des jeunes ?

Mais il y a pire. C'est avec consternation que l'ensemble de la profession des enseignants de la musique, dont je fais partie, a découvert le rapport de l'Inspection générale de la Mairie de Paris datant de 2015, qui fait état d'affirmations représentant une véritable insulte pour notre corps de métier. En effet, ce rapport affirme que les cours individuels dans les conservatoires - mais cela pourrait être partout, en centre d'animation ou ailleurs - sont porteurs de risques de dérapage importants, notamment du fait d'une relation maître-élève individuelle, propice au rapport de séduction. Bien sûr, les professeurs réaffirment haut et fort qu'ils condamnent les infractions sexuelles sur mineurs, d'où qu'elles viennent. Mais nous sommes tous profondément choqués par tant d'amalgame, jetant l'anathème sur l'ensemble de la profession. Nous sommes tous révoltés d'être assimilés à de potentiels pédophiles, séducteurs et manipulateurs. La méthode fallacieuse qui consiste à utiliser ces accusations dans le cadre de cours individuels de musique pour faire passer un projet de suppression de ces cours est inacceptable, car ce sont plus de 1 000 enseignants qui sont accusés. Rédiger pareil document aux frais du contribuable parisien indiquant que les conservatoires de votre ville sont le lieu de banalisation des relations sexuelles et amoureuses entre maîtres et élèves implique d'avoir déjà diligenté des poursuites judiciaires par des autorités compétentes. Nous ne pouvons, à cause de quelques criminels, laisser assimiler tous les enseignants de France à des pervers en puissance.

Prenez donc vos responsabilités. Expliquez clairement aux usagers que la suppression des cours individuels de musique dans les centres d'animation dès 2017, et

certainement dans les conservatoires par la suite, ne vient pas d'arguments pédagogiques, mais de la politique de réduction des dépenses publiques du Gouvernement. Nous voterons contre cette délibération pour contrer cette politique néfaste qui n'a d'autre intérêt que de camoufler, encore une fois, une gestion plus qu'hasardeuse, et qui risque de placer quelque 200 musiciens professionnels dans une position de précarisation. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est surprenant lorsque vous dites « nous », Madame TAVAU, pour savoir si vous vous exprimez en tant qu'élue ou en tant que professionnelle. D'habitude, vous prenez plus de précautions pour distinguer vos deux casquettes. Aujourd'hui, vous ne les prenez pas, et je le regrette, parce que c'est compliqué de vous répondre. Vous posez des questions qui peuvent être légitimes, mais la manière dont vous les posez me met un peu mal à l'aise, à savoir : êtes-vous la professionnelle que vous êtes par ailleurs ? Ou l'élue d'opposition ? Nous allons vous répondre sur toutes ces questions parce que certaines sont légitimes, et c'est l'occasion pour nous de couper court à certaines rumeurs que certains n'hésitent pas à faire courir tandis qu'ils savent pertinemment qu'elles sont infondées.

M. BONNET-OULALDJ qui est également inscrit sur cette délibération. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je ne suis pas professionnel de ce secteur, je vous rassure, Mme la Maire. Je rappelle qu'en 2001, sous la mandature de Bertrand DELANOË, lorsque la gauche a repris la Ville de Paris, avec Clémentine AUTAIN qui était adjointe à la Jeunesse à l'époque, nous avons mis en place une tarification modulée en fonction des quotients familiaux dans toute la politique Jeunesse, notamment dans les centres d'animation. C'était déjà un progrès important au regard de la question de la tarification. Dans cette troisième mandature s'est ouverte la volonté affichée par l'adjointe à la Maire, Pauline VERON, de réformer la politique de Jeunesse, à commencer par le réseau d'équipements de proximité, les antennes jeunes, les espaces jeunes. Nous avons notamment discuté de l'antenne jeune Claude Decaen. Aujourd'hui, s'ajoutent les centres d'animation qui sont souvent considérés, mais pas à bon escient, comme des équipements jeunesse, mais qui s'adressent à un public plus large, sans limite d'âge, pour des cours d'enseignement culturel.

Cette réforme doit être discutée dans la globalité, à la fois dans la question de la politique jeunesse et des équipements jeunesse sur le territoire, mais aussi dans le cadre de la politique culturelle, notamment d'offres de musique et de conservatoire. Nous soulignons la nécessité d'investir fortement pour que nous ayons ces équipements publics et pour répondre aux demandes qui sont souvent importantes dans le secteur culturel, notamment de la musique. Pour cela, nous avons inscrit, dans le plan d'investissement de mandature, certains crédits, mais je pense qu'il faut que nous regardions cela de près, pour continuer la politique que nous avons toujours menée à Paris depuis que la gauche est au pouvoir, d'investir fortement dans les équipements culturels publics. La question des cours individuels de musique, notamment de l'offre, ne se réglera pas que par la tarification et par une réforme ; elle se réglera aussi par l'ouverture de nouveaux équipements. Aujourd'hui, la question n'est pas complète et cela nécessite un débat beaucoup plus large, en coordination avec la réforme des conservatoires, qui, à ce jour, n'est pas aboutie et n'est pas discutée.

L'exécutif motive sa décision sur la volonté de développer l'éducation populaire. Nous considérons que l'éducation populaire ne peut pas s'opposer aux questions de pratique d'enseignement individuel ou collectif. D'ailleurs, l'éducation populaire se joue beaucoup plus dans le milieu associatif que dans des établissements publics, même si certains gestionnaires sont issus du mouvement d'éducation populaire. Cela dit, je ne

pense pas que l'on puisse motiver une décision de passer d'un cours individuel à un cours collectif sous l'angle d'un progrès de l'éducation populaire.

Avons-nous évalué l'impact sur les professeurs de musique ? Aujourd'hui, il y a 220 professeurs de musique en ETP sur l'ensemble de Paris. Est-ce qu'il y aura des conséquences en termes de non-reconduction de contrats ?

Enfin, vous nous proposez une baisse des tarifs, accompagnée de la possibilité de passer de 3 élèves à plus. Mais le gestionnaire qui est confronté à une baisse de tarifs va avoir moins de recettes. Est-ce que ces recettes en moins n'amèneraient pas à remplir les cours et à aller au maximum à 5,6, 7 ? Nous savons très bien qu'avec des cours à 7, il n'y aura pas la même attention individuelle sur chaque élève. Je pense que nous n'avons pas encore abouti, jusqu'au Conseil de Paris, à une position qui nous permette de voter pour ou contre. Pour le moment, nous nous abstenons et nous essaierons, jusqu'au Conseil de Paris, de trouver des réponses à l'ensemble de ces questions. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. BONNET-OULALDJ. M. GREGOIRE pour une explication de vote. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Quelques observations, Mme TAVAUX, suite à votre intervention. Je trouve que vous avez eu des paroles assez fortes et je voudrais les replacer dans leur contexte. Vous citez un rapport de l'Inspection générale, en citant des extraits très partiels. Je n'en dirai pas plus sur le contenu du rapport, qui fait suite à une certaine inquiétude partagée par tous les élus sur le problème de la prévention du harcèlement sexuel et de la pédophilie dans les services publics, qui faisait notamment suite à des problèmes de transmission d'informations entre l'autorité judiciaire, l'administration et les employeurs avec leurs agents. Les employeurs publics ont le devoir de s'assurer que les professionnels qui travaillent au contact des enfants soient formés et que toutes les mesures préventives soient bien mises en place.

Les extraits du rapport de l'Inspection générale que vous citez ont trait à un rapport très spécifique des politiques en matière de prévention, qui s'appelle la prévention situationnelle. L'Inspection générale, avec des mots qui peuvent parfois prêter à confusion - mais je vous rappelle que l'Inspection générale est indépendante... Ils ne font pas un amalgame et une généralisation du risque, c'est faux. Mais, à la lumière de cas extrêmement précis connus par la Ville de Paris et d'autres employeurs publics, en matière d'enseignement culturel, le rapport dit qu'un certain nombre de mesures de prévention situationnelle doivent être engagées, parce que c'est une responsabilité collective que nous devons à l'égard des enfants.

Je crois que relayer les deux sujets qui nous occupent, c'est-à-dire, d'un côté, une réforme des centres d'animation, et ce sujet-là, est profondément malsain. Les deux sujets n'ont rien à voir. Mais je suis convaincu que nous aurons l'occasion d'en reparler au prochain Conseil de Paris. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme TAIEB pour vous répondre sur les autres questions. »

Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. Je rappelle que cette délibération ne concerne pas uniquement les cours de musique. C'est un avenant plus global sur les centres d'animation, avec des objectifs qui vont plaire à M. BONNET-OULALDJ puisqu'il évoquait tout à l'heure l'idée

très intéressante, et qui va se révéler à travers ces avenants, d'investir les équipements et de les ouvrir notamment aux jeunes. Les objectifs de cette réforme sont de renforcer le rôle et la place des centres d'animation dans la Ville de Paris avec une action renforcée en faveur de l'accueil des jeunes, notamment des jeunes qui fréquentent insuffisamment ces lieux, avec la création d'animateurs jeunesse, de conseillers d'information jeunesse, un accès libre, une activité accrue des offres de loisir avec des ateliers innovants et des assouplissements sur les horaires. Par ailleurs, ces centres auront un nouveau label qui s'appellera *Paris anime*. Ce sera une nouvelle identité pour communiquer un peu plus entre juin et septembre normalement.

Des moyens pour accueillir les jeunes, renforcer le maillage avec les points Informations Jeunesse. Il s'agit d'accompagner les jeunes dans l'autonomie, dans la création de projets. La suppression de l'obligation qu'avaient les centres d'animation de répondre à 7 critères sur 9. Désormais, il y a une plus grande liberté de choix. Pour les volumes hebdomadaires d'ouverture, plus de souplesse afin de mieux répondre aux besoins des Parisiens et des plus jeunes.

Pour les activités musicales, je regrette que l'on ait essayé de troubler l'auditoire en essayant de mettre en parallèle l'Inspection de la Ville, qui est un organe indépendant dont le rôle est bien de nous alerter. La Maire de Paris et la Maire du 12^e soutiennent évidemment les professeurs de la Ville de Paris pour leurs compétences et pour leur travail. Ce travail sur les cours de musique va au contraire mettre de la cohérence entre les cours individuels privés et les cours collectifs. Je rappelle que le fonctionnement des centres d'animation repose sur le principe de l'éducation populaire qui permet de donner accès au plus grand nombre, non seulement à un enseignement musical individuel de qualité, qui est garanti même en petits groupes, mais aussi à l'apprentissage des règles de vie collective, du respect et de l'écoute de l'autre. La généralisation des cours en petits groupes permettra de satisfaire un plus grand nombre parce que l'on sait que la demande est importante, notamment dans des quartiers populaires. En tout cas, la pédagogie en petits groupes a fait ses preuves. Les élèves sont moins nombreux à quitter leur cursus d'apprentissage musical grâce à l'émulation interne qui se crée à l'intérieur d'un groupe. De plus, la délibération indique que la concertation autour de l'offre musicale se poursuivra durant l'année 2016/2017, car il s'agit d'adapter ces nouvelles propositions aux locaux, aux centres d'animation, donc de prendre en compte ce que vous évoquiez au sujet de certains professeurs sur les locaux, les instruments de musique, etc. La discussion avec les centres d'animation est toujours en cours. Mme la Maire et moi-même avons fait le tour des centres d'animation pour avoir le ressenti aussi bien des gestionnaires que des enseignants. Je peux vous assurer qu'ils ne trouvent pas incongrue l'idée de faire de petits groupes pour l'éducation musicale. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je vous confirme la collaboration entre les associations gestionnaires des centres d'animation et les équipes du Conservatoire du 12^e, notamment autour de la musique. Il y a d'ailleurs eu une réunion récemment avec des représentants du CLAJE et de la Ligue afin d'évoquer, avec les familles, les parcours artistiques qui pourraient être proposés aux enfants entre ces différents acteurs de l'initiation musicale municipale. Cela s'est très bien passé. Lorsqu'on explique et que l'on ne caricature pas, les choses peuvent être entendues, même si des évolutions doivent avoir lieu en concertation avec ces acteurs. Mme TAIEB l'a rappelé sur la question des locaux notamment. Les études n'ont pas encore eu lieu, elles vont avoir lieu. C'est précisé dans la délibération.

Concernant les tarifs, je remercie M. BONNET-OULALDJ d'avoir rappelé qu'il n'y a pas, à tarif constant, d'augmentation pour les familles. En revanche, ce que vous dénoncez à nouveau, de manière assez cohérente avec les positions de votre groupe, c'est la création des tarifs 9 et 10 pour ces activités. Comme vous l'avez dénoncé pour les

activités périscolaires et la cantine, il y a une certaine cohérence de votre part, une cohérence de la nôtre également à réaffirmer qu'il s'agit d'un outil, pour nous, de justice sociale, et nous continuerons à le mettre en œuvre. En revanche, je m'inscris en faux lorsque vous dites que nous diminuons les budgets de la culture et de l'éducation populaire. C'est faux. Ce n'est pas ce que fait notre collectivité. C'est ce que nous voyons ailleurs, vous avez raison, notamment avec le vote du premier budget de la Région Ile-de-France. Mais ce n'est pas ce que nous mettons en œuvre ici. Mme TAIEB l'a rappelé. Ces mesures s'accompagnent de la création de postes spécialement dédiés à l'accueil des jeunes et des adolescents dans nos centres d'animation. Je me félicite que les structures du 12^e bénéficient de ces créations de postes pour accueillir de plus en plus de jeunes dans nos centres d'animation.

Permettez-moi un petit clin d'œil sur la manière dont vous lisez ce rapport de l'Inspection Générale tandis que, sur d'autres rapports, vous nous indiquez qu'il fallait les appliquer à la lettre et vous nous reprochiez de ne pas les lire avec suffisamment d'attention. Je vois que vous êtes assez critique avec celui-ci. Il faut bien rappeler que le rôle de cette Inspection est un peu distinct de celui de l'exécutif municipal. C'est un avis d'experts. En tant qu'exécutif, il nous revient de le mettre en œuvre avec un peu de discernement et parfois de prendre un peu de distance avec les conclusions de ses rapporteurs. Je propose de passer au vote. »

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 20 voix dont 1 pouvoir :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 6 voix :

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-070)

- DELIBERATION (12-2016-14) : Vote du budget supplémentaire, exercice 2016, de l'état spécial du 12^e arrondissement.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Vous faites une fois de plus apparaître des besoins financiers sous prétexte d'augmentation du coût des fluides, ce que nous pouvons totalement comprendre, mais nous regrettons qu'aucun effort ne soit mis en avant sur d'autres postes qui pourraient faire l'objet d'économies à l'heure où il est demandé à tous les Français d'en faire. Par cohérence avec notre position sur le budget primitif et sur le compte administratif sur l'état spécial, nous ne cautionnons pas votre gestion, notamment la gestion des dotations d'animation et d'investissement. Comme j'ai pu l'expliquer lors du dernier Conseil, nous nous abstenons. Je précise que nous ne votons pas contre, mais que nous nous abstenons. Pourquoi je précise cela ? Parce que, malheureusement, lors du dernier Conseil d'arrondissement, où j'ai pourtant été très clair sur notre position, celle-ci a été retraduite de manière caricaturale sous prétexte que nous ne sommes pas d'accord avec vous. Mme CHARNOZ, j'espère que, cette fois-ci, vous ne tomberez pas dans cet écueil. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est tout ? C'est dommage, vous ne nous dites pas où l'on doit faire des économies. J'aurais aimé avoir votre avis.

Mme CHARNOZ. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. Je pense qu'il est important de remettre un peu de données quantitatives sur ces propos, pour éviter d'être caricatural. Nous avons un état spécial d'arrondissement qui est porté, avec le budget supplémentaire, à 11 207 282 € pour faire vivre tous nos équipements de proximité : écoles, crèches etc. Et notre abondement nécessaire s'élève à 123 000 €. Une telle somme dans un budget de mairie d'arrondissement, permettez-moi de dire sans être caricaturale que c'est un niveau limité et que cela démontre la sobriété de gestion de notre mairie. Nous avons, en cours d'année, des ouvertures des équipements, des financements à monter, et on peut dire que, d'une part, notre budget est extrêmement bien programmé et de surcroît maîtrisé. Je pense ne pas être violente en disant à M. SEINGIER que je ne partage pas sa vision de dérapage des finances publiques ou de budget qui dérive, pour une somme aussi modeste, compte tenu de la difficulté que nous avons à estimer les températures en hiver, donc l'électricité que nous dépenserons. Permettez-moi, Mme la Maire, de remercier les services en notre nom, car ils font un travail exact de programmation. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme CHARNOZ. Effectivement, je peux me satisfaire que nos demandes auprès de l'exécutif parisien aient été satisfaites pour ce budget supplémentaire. Je propose de passer au vote. »

Votants : 28 dont 1 pouvoir

Pour : 24 voix dont 1 pouvoir :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-071)

SUSPENSION DE SEANCE

DE 20 H 04 A 20 H 11

A la reprise de la séance, la majorité requise, 16 membres des 30 membres du conseil d'arrondissement en exercice, était présente.

Etaients présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAU, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Etait excusé : M. HAAB.

Pouvoirs : M. MISSIKA (pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. NAJDOVSKI (pouvoir donné à M. TEISSEIRE).

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, constatant que le quorum est atteint, fait reprendre la séance qu'elle préside à 20 H 11.

Secrétaire de séance : Mme Manon GROMBERG.

- DAE 20160170 : Foire du Trône (12^e) - Révision du règlement.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je propose de reprendre la séance. Je me permets de rappeler quelques règles. La séance est publique. En tant qu'élus, nous acceptons de figurer sur des images, mais toute prise d'image avec le public ou d'autres personnes mérite que l'on vérifie que les personnes prises en image soient d'accord pour la diffusion de ces images. En l'occurrence, je ne suis pas certaine que ce soit le cas pour cette personne. Par ailleurs, je rappelle qu'on n'a pas le droit de s'exprimer pendant la séance du Conseil d'arrondissement lorsqu'on est dans le public. Et je remercie le public présent ce soir de respecter ces règles.

Nous en étions à la délibération relative à la Foire du Trône. Mme MONTANDON, vous avez déposé un vœu rattaché à cette délibération, je vous propose donc de le présenter en même temps que votre intervention, si cela vous convient. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Tout à fait, Mme la Maire, merci beaucoup. Chers collègues, il y a un peu plus d'un an, je profitais d'une délibération relative à la Foire du Trône pour rappeler l'engagement pris par la Ville de Paris de respecter des normes environnementales dans le Bois de Vincennes. Ces objectifs ont été fixés dans différents documents et plans, tels que la charte d'aménagement du Bois de Vincennes, le plan arboricole et le plan biodiversité.

A travers le vœu n° 38, débattu en Conseil de Paris les 16, 17, 18 mars 2015, je rappelais que les activités de la division du Bois de Vincennes de la direction des Espaces verts et de l'Environnement étaient certifiées ISO 14 001 et qu'à ce titre, les entreprises candidates pour développer des activités dans le Bois de Vincennes devaient se conformer aux engagements environnementaux pris par la Ville de Paris.

En réponse au vœu n° 38, l'exécutif avait formulé le vœu n° 38 bis, qui avait été adopté et qui demandait, entre autres, le respect des prescriptions environnementales. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des considérants ni sur le cadre de ce vœu, mais je voulais reprendre un point. Il était mentionné que, dans le cadre de l'organisation de la Foire du Trône, la Ville de Paris étudie l'intégration des prescriptions environnementales complétant celles déjà existantes, qui font l'objet d'un contrôle strict par les services de la Ville, à savoir la protection des arbres, le bon rejet à l'égout ou encore le tri des déchets.

Aujourd'hui, vous nous présentez le nouveau règlement de la Foire du Trône, mais il n'y a aucune mention, aucune allusion, même minimaliste, aux normes environnementales et aux dispositions mentionnées dans ce vœu, ni dans les articles ni dans les références. Dans la totalité du règlement intérieur, la seule phrase qui pourrait éventuellement faire référence à l'environnement est la suivante : « *Tout forain devra effectuer le nettoyage quotidien aux abords de son métier et s'assurer des déchets à mettre en poubelle* ». Mes chers collègues, quelle exigence !

Dans le vœu n° 38 bis que vous avez adopté, il est question au moins de tri des déchets. Aussi, notre vœu est simple. Il demande d'appliquer les mesures proposées par le vœu V 38 bis adopté par le Conseil de Paris du 16, 17 et 18 mars 2015 c'est-à-dire de bien vouloir ajouter dans le règlement de la Foire du Trône, des règles d'intégration des préoccupations environnementales ainsi que la prise en compte des normes de certification en vigueur dans le Bois de Vincennes. En espérant que vous puissiez améliorer cette version d'ici le Conseil de Paris. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme MONTANDON pour cette intervention. M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Nous avons déjà un peu évoqué cette délibération tout à l'heure. Je me félicite que nous ayons un document qui passe en Conseil d'arrondissement et qui fixe des règles pour l'exploitation de la Foire du Trône, ce qui n'était pas le cas des textes précédents qui sont visés dans ce règlement intérieur, puisqu'il s'agissait d'arrêtés municipaux qui ne passaient pas en discussion devant nous. C'est un point positif.

Ceci dit, le texte qui nous est présenté n'est pas exempt de tout reproche. Nous avons appris tout à l'heure que l'étude demandée par un vœu précédent du groupe des Ecologistes avait été menée. Je confirme à M. MISSIKA que nous regarderons attentivement les conclusions de cette étude sur les sites étudiés.

Sur le fond de ce texte, nous avons plusieurs questions et incompréhensions. D'abord, une incompréhension sur la durée qui dit : 9 semaines en année d'élection. Sachant que l'on ne précise pas de quel type d'élection il s'agit, cela peut être à peu près tous les ans en termes d'extension exceptionnelle. Je rappelle que, dans les textes visés dans la délibération, nous partons de 6 semaines d'exploitation maximale de la Foire du Trône en 1999, donc 3 semaines se sont rajoutées en 17 ans.

Concernant les horaires d'exploitation, nous avions auparavant un horaire normal jusqu'à 23h00, et une exploitation potentielle jusqu'à 00h30 ; et nous passons à un horaire normal jusqu'à minuit, avec une prolongation certains soirs jusqu'à 01h00. Et cela ne fait même pas référence à un engagement de la municipalité en 2006 selon laquelle, après 22h00, il n'y aurait plus de sonorisation sur le site. On n'en trouve pas mention dans le texte qui est soumis au vote ce soir.

Jusqu'à maintenant, nous avons un arrêté qui, chaque année, fixait la durée et le lieu de la Foire du Trône. Or, ici, nous avons un cadre qui arrête noir sur blanc le fait que ce soit systématiquement sur la pelouse de Reuilly. Certes, nous avons cru comprendre qu'il n'y avait pas d'alternative, mais le fixer dans un cadre tel que celui-ci nous pose problème.

Il y a quelques lacunes dans ce texte, notamment sur l'espace autour de la pelouse de Reuilly et le *modus vivendi* qu'il y a à trouver entre la Foire telle qu'elle existe et l'espace public qui l'entoure. Or, ici, pas un mot sur l'espace public et sur son respect. Nous avons vu, cette année encore, la difficulté à faire respecter les engagements de la Ville de Paris sur les fermetures des voies du Bois, qui ont donné lieu systématiquement à leur ouverture pour permettre un stationnement pour les forains eux-mêmes.

Même si on a un texte cadre, on a tout de même un respect de la part des personnes qui exploitent la Foire du Trône et plus généralement des événements de cette ampleur dans Paris, qui est à géométrie variable au regard des engagements pris devant la Ville. Je cite la polémique en cours sur la grande roue de la Concorde où un bras de fer est entamé pour que la durée d'exploitation prévue soit respectée, à ce stade sans garantie de conclusion favorable.

Nous ne pouvons pas voter pour cette délibération. Nous ne pouvons pas non plus voter pour le vœu qui l'accompagne, proposé par les Républicains, et nous espérons des évolutions importantes du texte d'ici le Conseil de Paris. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. GREAU pour cette explication de vote à la fois pour la délibération et pour le vœu. M. BONNET-OULALDJ pour une explication de vote également. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Seulement sur le vœu, parce que je ne m'étais pas inscrit sur la délibération. Je crois que j'en suis à ma huitième ou neuvième année de mandat, et, tous les ans, nous avons le même débat sur la Foire du Trône. Peut-être qu'un jour, il faudra organiser une réunion publique ou un débat public afin de fermer ce débat une fois pour toutes.

J'ai des questions sur le vœu de Mme MONTANDON. D'ailleurs, je ne sais pas si c'est un vœu ou une volonté politique, ou si c'est un amendement technique, étant donné la rédaction. Je ne suis pas un spécialiste, mais un vœu qui demande l'élargissement du management environnemental ISO 14 001 au système de management environnemental et d'audit SMEA, je ne sais pas de quoi il s'agit. Peut-être que Mme MONTANDON est une spécialiste des règlements spécifiques des manèges. Mais j'aimerais que vous entriez dans les détails pour comprendre ce que cela signifie.

Après, vous nous dites d'intégrer des préoccupations environnementales et la prise en compte des normes des certifications en vigueur dans le bois de Vincennes. Je suppose, lorsque la Foire du Trône est installée, que des inspecteurs passent pour contrôler les manèges, pour vérifier que les normes sont bien appliquées.

J'ai l'impression que nous avons plutôt un amendement à un règlement qu'un vœu politique sur le sujet de la délibération. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. BOUIGUE pour vous donner des éléments de réponse sur les questions posées au sujet de la délibération et sur la position de l'exécutif sur le vœu. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« J'attendais que M. BONNET-OULALDJ évoque des considérants de vœu technocratiques, mais il en est resté à techniques. Je l'ai connu allant plus loin sur ce type d'éléments abscons pour tout le monde, en tout cas très précis.

Je voudrais revenir sur un point soulevé par M. GREAU qui concerne la délibération, qui vise à intégrer, dans cette nouvelle mouture, des éléments structurants. Je pense notamment à l'arrêté conjoint entre la Préfecture de police et la Ville de Paris signé en 2009. C'est donc une révision du règlement qui vise à intégrer les éléments qui, jusqu'à présent, étaient pris de manière éparse et qui sont là regroupés dans un même règlement. Ce sont des avancées modestes, mais lorsqu'on connaît la Foire du Trône, ce sont des avancées importantes, notamment avec l'ouverture des métiers de bouche, l'obligation de solder le compte de sa redevance avant d'avoir un emplacement l'année suivante. Cette délibération porte des précisions sur des éléments éparés et qui vont un peu plus loin que ce que le règlement de 1999 mettait en exergue. Ce règlement correspond à de nouvelles ambitions.

J'en viens au vœu tel qu'il a été présenté par Mme MONTANDON. A l'oral, il était un peu moins difficile à comprendre que dans sa rédaction, qui est un peu complexe. Je pense que si nous avons un débat sur les détails de ces modalités sans consulter un ordinateur, ce serait particulièrement compliqué. Mais l'avantage de la technique est qu'elle nous permet d'être précis.

Je voudrais revenir sur quelque chose de plus général. D'abord, l'objet du règlement : il rassemble des exigences qui s'imposent aux forains dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle. Il ne s'agit pas de déterminer les modalités de leur activité sur le site particulier de la pelouse de Reuilly, ce qui se fait dans le cadre de l'autorisation d'occupation de l'espace public. Cette autorisation intègre bon nombre de prescriptions environnementales que vous évoquez. Elle est signée par chaque forain dès son arrivée. Ne faites pas porter au règlement des choses qui sont déjà intégrées dans l'autorisation d'occupation de l'espace public. Ce sont deux choses différentes. Ce considérant est donc à côté du sujet.

Evidemment, les équipes du Bois surveillent, durant toute la période de la Foire du Trône, la présence des forains, le respect des prescriptions environnementales, la protection des arbres, le rejet des effluents, le contrôle des déversements d'huile, le tri des déchets, la maîtrise du bruit. Et il y a des contrôles complémentaires sur les plantations elles-mêmes dans le Bois. Le nombre des dégradations constatées est en baisse chaque année, mais elles sont tout de même signalées et portées à réparation envers les responsables.

Concernant votre considérant relatif à l'élargissement du management environnemental ISO 14 001, système de management environnemental et d'audit SMEA, la DEVE a choisi de se référer à une norme internationale ISO 14 001, en se référant à l'application d'un échelon supérieur, puisqu'il est international. Nous sommes au-delà de ce que vous demandez dans votre vœu. Il n'y a donc pas d'intérêt à modifier le système de référence de la certification puisqu'elle est plus exigeante, tout en restant basée sur le volontariat.

Il faut rappeler que les activités de la division du Bois de Vincennes sont certifiées ISO 14 001 depuis 2010, et que les deux bois ont renouvelé leur certification ISO 14 001 en avril 2016 pour une nouvelle durée de 3 ans. La Foire du Trône, en tant que manifestation, rentre pleinement dans le périmètre des certifications environnementales du Bois de Vincennes. Je passe sur tous les engagements de la Maire d'arrondissement concernant la pelouse de Reuilly, mais aussi les abords avec la fermeture de certaines routes, avec la reconquête de certains espaces qui permettent quotidiennement d'avoir une meilleure préservation du Bois de Vincennes, qui est un espace utile et agréable pour l'ensemble des Parisiens.

Je voudrais expliquer un problème rédactionnel à M. GREAU, concernant le nombre de semaines. Bertrand DELANOË avait accepté, en 2008, une semaine supplémentaire aux forains lors des élections municipales. Cela a été le cas en 2014. Le règlement a voulu préciser cette donnée afin d'assurer la limitation de 8 semaines. Or, une maladresse rédactionnelle laisse entendre que les 9 semaines pourraient être accordées à chaque année d'élection, par exemple en 2017, ce qui n'est pas le cas. Ce sera modifié par un amendement technique au Conseil de Paris, ce qui permettra de revenir à ce qui était initialement accordé par Bertrand DELANOË, à savoir 8 semaines, et non pas 9 semaines, dans le cadre d'élections. Vous aurez l'occasion avec votre groupe de vous exprimer à ce sujet lors du Conseil de Paris.

Je ne reviens pas sur la relocalisation de la Foire du Trône, parce que M. MISSIKA a déjà donné des éléments.

Tels sont les éléments sur lesquels je voulais revenir et qui permettent d'assurer le meilleur déroulement possible de la Foire du Trône, sachant que la Maire du 12^e arrondissement a souhaité que, lors de chacune de ces manifestations, nous ayons les moyens pour assurer le bon déroulement de cette manifestation, notamment en termes de présence policière. C'est très difficile en ce moment, car d'autres obligations font que les policiers ne peuvent pas être prioritairement sur ce site, mais sur d'autres lieux. Ainsi, cette année, nous n'avons pas les effectifs que nous avons

précédemment. C'est une perte que nous constatons et que les riverains constatent également.

Nous voterons contre le vœu proposé par les Républicains au motif que la plupart des éléments demandés sont déjà en action dans le cadre des certifications qui sont celles du Bois de Vincennes. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. BOUIGUE pour ces éléments de réponse à la fois sur la délibération et sur le vœu. Permettez-moi de compléter par des remerciements aux équipes de la Ville, notamment de la direction de l'Attractivité, de l'Economie et des Espaces verts, qui accompagne l'organisation de la Foire du Trône chaque année. Ce n'est pas facile, et ils mettent beaucoup d'énergie.

Comme M. BONNET-OULALDJ, je suis ce sujet depuis 2008, et il y a un certain nombre de choses qui ne changent pas. Je dois reconnaître la constance des élus verts à demander à ce que la Foire du Trône soit relocalisée. Je dois reconnaître également un peu de schizophrénie de la part des élus de droite, nous demandant, chaque année, de gérer de la manière la plus écologique possible la Foire du Trône, sans pour autant demander à ce qu'elle soit relocalisée, en soutenant les forains, notamment dans vos publications.

Il y a tout de même des choses qui changent. Je voudrais rassurer M. GREAU sur la détermination qui est celle de l'exécutif municipal à fermer de manière définitive les voies de circulation autour du lac Daumesnil, en particulier la Route de Ceinture du Lac. Il est vrai que, cette année, nous avons eu un peu de mal à faire respecter la première étape de ces fermetures. Mais je voulais vous redire la détermination qui est la nôtre de continuer à desservir du mieux possible la pelouse de Reuilly en transports en commun et à limiter l'usage de la voiture par les visiteurs. Notre engagement est constant, et j'espère que nous pourrons continuer à avancer, notamment l'année prochaine, mais je fais confiance à Mme KOMITES et à M. NAJDOVSKI pour porter au niveau parisien ces engagements que nous avons pris ensemble.

Mme MONTANDON, vous souhaitez reprendre la parole sur le vœu. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Pour une explication de vote en fonction des informations qui ont été communiquées. Pour la relocalisation, nous avons commencé à nous faire une raison. Nous l'avons aussi dans notre programme électoral, mais au vu des différents débats, nous avons commencé à nous faire une raison selon laquelle la Foire du Trône resterait sur la pelouse de Reuilly, même si nous n'y adhérons pas.

En ce qui concerne les normes, je voulais rappeler à M. BONNET-OULALDJ ainsi qu'à tous mes collègues que ce sont des normes que vous souhaitiez, sur lesquelles vous communiquez, certainement pour faire croire que votre politique au niveau environnemental est irréprochable. Même si cela vous paraît technique, nous demandons que ces règles soient appliquées. Ce vœu que j'ai repris partiellement, car il est très technique, est un vœu bis qui a été réalisé par la majorité. A un moment donné, vous ne pouvez pas dire que vous ne connaissez pas. La schizophrénie est peut-être des deux côtés. Nous remarquons aujourd'hui qu'il y a un règlement intérieur et qu'il y a très peu de références à des normes environnementales. Peut-être que celles auxquelles je fais référence sont très techniques, mais il se trouve qu'il n'y a pas grand-chose dans ce nouveau règlement. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je donne la parole à Mme KOMITES pour essayer de vous convaincre. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Je sais d'avance que certains combats sont perdus, Mme MONTANDON. Je ne vais pas chercher à vous convaincre. Le vœu de l'exécutif qui avait été présenté en Conseil de Paris au mois de mars, suite au dépôt de votre vœu, mentionnait qu'un débat aurait lieu en troisième commission sur la gestion du Bois de Vincennes.

Effectivement, ce débat n'a pas encore eu lieu puisque nous avons réuni un peu tardivement les communes limitrophes du Bois de Vincennes et du Bois de Boulogne lors de deux réunions thématiques très précises, de manière à relancer la charte des Bois. Désormais, nous avons régulièrement, sur ces deux Bois, des réunions qui portent aussi bien sur les plans de déplacement, de circulation, que sur les aménagements paysagers et aménagements écologiques des Bois, que sur les problématiques de concession. Lorsque nous aurons fait, avec les maires des communes limitrophes des deux Bois, le volet aménagement paysager, nous organiserons ce débat en troisième commission. J'ai jugé souhaitable qu'il soit présenté après avoir retravaillé le plan biodiversité qui a été relancé et qui a donné lieu à des concertations dans tous les arrondissements parisiens. Il sera présenté au Conseil de Paris en fin d'année. Cette présentation en troisième commission aura certainement lieu durant le premier trimestre 2017. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme KOMITES de saluer le travail que nous réalisons avec les communes riveraines. Nous passons au vote sur ce vœu, avec un avis négatif de l'exécutif, et au vote de la délibération. »

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 18 voix dont 1 pouvoir :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

Contre : 05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Abstention : 6 voix :

05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-072)

- VŒU 122016-010 : Vœu rattaché au projet de délibération 2016 DAE 170 relatif à la révision du règlement de la Foire du Trône déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe « Les Républicains ».

Vu le vœu [V38bis] adopté en séances du Conseil de Paris du 16, 17 et 18 mars 2015 en réponse au vœu n° 38 relatif à la gestion du bois de Vincennes vœu rattaché au projet de délibération 2015 DEVE 39 ;

Vu la charte d'aménagement du bois de Vincennes signée par le maire de Paris le 26 avril 2003 ;

Vu le plan arboricole 2006-2020 ;

Vu le plan biodiversité voté en conseil de Paris en Novembre 2011 ;

Considérant la délibération 2015 DEVE 39 relative à la location, mise en place et maintenance des installations nécessaires pour le fonctionnement de la Foire du Trône et autres manifestations sur la pelouse de Reuilly ;

Considérant que le bois de Vincennes fait l'objet de trop nombreuses atteintes à sa vocation d'espace naturel, de promenade publique et d'espace de loisirs de plein air ;

Considérant que le maintien de la foire du Trône sur la Pelouse de Reuilly est aussi en contradiction avec une politique écologique responsable et volontariste ;

Considérant que la charte d'aménagement du bois de Vincennes signée le 26 avril 2003 compote une partie intitulée « Développer un mode de management exemplaire » et stipule que « la requalification paysagère des espaces où se déroule actuellement des manifestations (Pelouse de Reuilly) sera étudié » et que depuis 2006 c'est une situation de statu quo avec une pelouse de Reuilly laissée en « jachère » ;

Considérant que les pratiques des services et des prestataires chargés de la gestion des bois doivent ainsi respecter le site avec une approche sensible et une gestion dynamique de l'environnement ;

Considérant que l'élargissement du système de Management Environnemental ISO 14001 au Système de Management Environnemental et d'Audit (SMEA) est prévu dans le bois de Vincennes ;

Considérant que l'application de ces systèmes suppose que les exploitants d'établissements concédés comme les organisateurs d'événements et de manifestations doivent mettre l'environnement au cœur de leurs préoccupations en participant à ce processus.

Sur proposition de Valérie MONTANDON et des élus du groupe « les Républicains », le Conseil du 12^e arrondissement demande à la Maire de Paris

- d'appliquer les mesures proposées par le vœu V 38 bis adopté par le Conseil de Paris du 16,17 et 18 mars 2015 en réponse au vœu 38 déposé par Valérie MONTANDON et le groupe des « Républicains » ;

- de détailler les modalités de mise en adéquation du maintien de la foire du Trône avec l'élargissement du Management Environnemental ISO 14001 au système de Management Environnemental et d'audit (SMEA) ;

- d'ajouter dans le règlement de la Foire du Trône des règles d'intégration des préoccupations environnementales et la prise en comptes des normes des certifications en vigueur dans le bois de Vincennes.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 06 voix :

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 23 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-073 VCEU)

- DJS 20160012 : Subventions (17 400 euros) à 11 associations sportives locales (12^e).

Madame Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-074)

- DVD 20160086 : *Passage des Canadiens (12^e). Convention de superposition d'affectations du passage avec le Département du Val-de-Marne, les villes de Saint-Maurice et Joinville-le-Pont.*

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-075)

- DAC 20160271 : Subvention (4000 euros) à l'association « L'Apprenti Musicien » (12^e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

04 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme TAVAUX, du groupe Les Républicains, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-076)

- DAC 20160466 : Subventions (3 500 euros) à 3 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (12^e, 15^e, 18^e).

Mme Brigitte VELAY-BOSC, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

04 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme TAVAUZ, du groupe Les Républicains, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-077)

- DDCT 20160049 : Autorisation à Madame la Maire de Paris de signer une convention en vue de la labellisation en tant que Maisons de Services au Public (MSAP) des Points d'Information Médiation Multi Services (PIMMS) de Paris.

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

04 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme TAVAUZ, du groupe Les Républicains, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-078)

- DFPE 20160019 : *Accompagnement des familles - Subventions (346.900 euros), conventions et avenant à convention avec cinq associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes dans les 11^e, 13^e, 14^e, 18^e et 20^e arrondissements et pour l'animation de l'espace public dans les 4^e, 5^e, 12^e, 14^e, 15^e, 19^e, et 20^e arrondissements en 2016.*

Madame Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

04 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme TAVAUX, du groupe Les Républicains, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-079)

- DFPE 20160030 : Subvention (68 228 euros) et avenant n°2 à l'association « Origami » pour la halte-garderie (12^e).

Madame Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

04 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme TAVAUZ, du groupe Les Républicains, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-080)

- DFPE 20160082 : Subvention (148 209 euros) et avenant n° 3 avec l'association « Les Crocos » pour la crèche parentale (12^e).

Madame Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

04 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme TAVAUX, du groupe Les Républicains, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-081)

- DFPE 20160099 : Subvention (52 989 euros) et avenant n°3 à l'association « Relais 59 » (12^e) pour la halte-garderie (12^e).

Madame Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

04 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme TAVAUX, du groupe Les Républicains, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-082)

- DFPE 20160143 : *Subvention et avenant n° 3 (82 617 euros) avec l'association « Les Gardons » (12^e) pour la crèche parentale (12^e).*

Madame Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

04 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme TAVAUX, du groupe Les Républicains, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-083)

- DFPE 20160177 : *Accompagnement des séparations - Subventions (141 000 euros), conventions et avenant à convention avec neuf associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale dans les 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 15^e, 17^e, 18^e, 20^e arrondissements en 2016.*

Madame Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

04 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme TAVAUX, du groupe Les Républicains, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-084)

- **DFPE 20160218** : Crèche 11 rue Villiot (12^e) - Indemnisation amiable de la MAPA, suite à un dégât des eaux au 9 bis rue Villiot.

Madame Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

04 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme TAVAUX, du groupe Les Républicains, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-085)

Projet de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du conseil d'arrondissement :

- DASES 20160121G : Subventions (74 300 euros) et conventions - Actions d'accompagnement à la scolarité 2015-2016 - 24 associations.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Si on ne peut que saluer le travail des associations dans ce domaine, il convient toutefois de noter que le terme « aide aux devoirs » ne peut s'appliquer pour les élèves du primaire, dans la mesure où les devoirs sont interdits depuis plus de 50 ans. On peut également regretter que le système éducatif, faute de se remettre en question sur ses propres échecs, se défasse un peu trop facilement sur le tissu associatif.

S'agissant des financements des associations, il avait été dit dans cette assemblée que les associations ne pouvaient pas recevoir plus de 85% de financement en subventions. Or, si l'on regarde avec attention l'ensemble des 24 associations présentées dans cette délibération, 12 d'entre elles sont financées par des subventions à hauteur de 88% à 99%. J'ai effectué la liste, si elle vous intéresse. Je ne vais pas vous la lire, même si nous n'avons qu'une seule association bien en dessous des 85%. Il est étonnant qu'il y ait une règle et qu'elle ne soit pas suivie dans la pratique. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Cette suspicion systématique envers les associations est bizarre. M. TOUZET pour des éléments de réponse. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Excusez-moi, ce n'est pas une suspicion. Si vous ressentez une question comme une suspicion, c'est ennuyeux. Vous avez communiqué une règle. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Qui a édicté cette règle ? »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Cela a été dit en séance. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Non, je ne pense pas. Mais nous allons essayer de vous répondre. M. TOUZET. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Mme ATLAN-TAPIERO, vous avez l'air de dire que l'Education Nationale se défasse sur les associations pour faire le travail qu'elle devrait faire. Je n'ai pas du tout la même vision de l'éducation. Avec mes collègues de la majorité, nous considérons que l'éducation est un tout et que tous les acteurs de notre société participent à l'éducation des enfants : les familles, l'école, mais aussi le quartier, les associations, les acteurs périscolaires, extrascolaires. C'est ce que certains ont appelé la coéducation. C'est ce qui fonctionne. Non, on ne peut pas faire reposer toute l'éducation d'un enfant sur l'école.

La délibération dont vous avez fait état en est un bon exemple. Moi qui ne suis qu'un modeste conseiller d'arrondissement, je vais m'en tenir à l'association concernée par cette délibération pour le 12^{ème}, qui est tout simplement une amicale de locataires. Nous sommes ici dans le quartier de Bercy, dans la résidence Villiot-Râpée, résidence Paris Habitat. Il s'agit pour l'essentiel de collégiens du collège Verlaine. Cette amicale de locataires, parmi ses nombreuses activités, assure non pas de l'aide aux devoirs. Au passage, ce ne sont pas tous les devoirs qui sont interdits depuis 1950, ce sont les devoirs écrits, mais cela n'empêche pas qu'un travail soit réalisé. Mais c'est un autre débat. Ceci dit, cette amicale de locataires, comme les autres associations subventionnées dans cette délibération, ne fait pas de l'aide aux devoirs, mais de l'accompagnement à la scolarité. J'insiste là-dessus, car la nuance n'est pas mince. L'accompagnement à la scolarité est quelque chose de beaucoup plus large. On travaille aussi sur les devoirs, mais on travaille sur l'ensemble des difficultés rencontrées par l'enfant dans son apprentissage scolaire. C'est un travail sur le long terme, souvent sur plusieurs années. Il existe une charte de l'accompagnement à la scolarité qui a été élaborée il y a quelques années au niveau national par l'ensemble des partenaires, Etat, collectivités, et elle détaille très bien cet accompagnement à la scolarité. Je vais m'en tenir là, mais je vous renvoie au travail de terrain qui est réalisé par cette amicale auprès des collégiens du quartier. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Cette délibération étant une délibération du Conseil général, elle ne fait pas l'objet d'un vote. »

- Vœu 122016-011 : Vœu relatif à la résidence sociale Claude Tillier présenté par les élu-e-s de l'ensemble des groupes de la majorité.

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Nous avons déjà abordé ce sujet en novembre 2015, avec une question orale cosignée par M. SEINGIER et Mme ROTA, relative aux nuisances touchant le Passage du Génie en raison d'une sur-fréquentation de la salle de prière. Les salles de la résidence sont utilisées comme salles de prière. Cette utilisation aurait dû se cantonner aux seuls résidents. Or, ces salles sont régulièrement visitées par des personnes extérieures. Le référencement Internet de cette résidence sociale comme salle de prière engendre de nombreux visiteurs extérieurs dans cette résidence, venant assister aux prières et pouvant atteindre le nombre de 300 personnes. La sur-fréquentation d'un lieu non adapté à l'accueil du public engendre un risque pour les visiteurs. J'insiste, il existe, pour nous, un risque pour les visiteurs et pour les locataires de cette résidence.

Le flux de visiteurs, les attroupements à la sortie et la sur-fréquentation engendrent des nuisances sonores diurnes et nocturnes subies par les riverains. Le collectif de résidence du Passage du Génie a sollicité le bailleur, l'association Coallia et la Mairie du 12^e arrondissement depuis avril 2015. Les membres du collectif ont fait preuve d'ouverture, de patience et de tolérance, mais ils voient la situation se dégrader et les nuisances augmenter, surtout avec la venue de l'été. L'association Coallia a manifestement failli à ses responsabilités en matière de fréquentation des locaux dont elle a la charge, en ne prenant pas de mesures efficaces pour restreindre le flux des visiteurs extérieurs. Le sujet de référencement de ces salles comme des salles de prière officielles entretient le phénomène de fréquentation. Ce sujet avait déjà été abordé avec vous lors de différentes réunions avec ce collectif.

Ainsi, face au laxisme qui perdure sur ce dossier, il apparaît indispensable de s'en référer à l'autorité publique. C'est pourquoi nous souhaiterions que le Préfet de police prenne toutes les dispositions nécessaires afin de faire supprimer le référencement Internet de la résidence sociale comme lieu de prière ou mosquée ; que le Préfet de police prenne toutes les dispositions nécessaires pour veiller à la conformité de l'accueil du public au sein de la résidence pour assurer la sécurité des locataires de la résidence et des riverains ; que le Préfet de police prenne toutes les dispositions nécessaires pour mettre fin aux nuisances aux abords de la résidence sociale Claude Tillier. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. MOULIN pour répondre à vos questions et pour présenter le vœu de l'exécutif suite à l'intervention des forces de police le 23 mai dans la résidence. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Je voudrais rappeler que le foyer de travailleurs migrants construit en 1970 a connu de très importants travaux de réhabilitation de 2008 à 2011, et qu'il est devenu une résidence sociale considérablement rénovée qui a rouvert ses portes en mars 2012 et offre un meilleur hébergement à des travailleurs qui vivent pour certains depuis très longtemps dans le quartier. Après le tableau que vous venez de dépeindre, rappelons que ce site contribue positivement depuis des décennies à l'économie de notre pays et à la vie de notre arrondissement.

Concernant la réduction des nuisances autour de la résidence sociale Claude Tillier, j'ai déjà eu l'occasion de dire qu'elle fait l'objet d'un travail partenarial, et vous l'avez rappelé, je vous en remercie, depuis 2015, avec le commissariat, l'association

gestionnaire Coallia qui ne faillit pas à ses missions, les services de la Ville, les résidents et les riverains. Des mesures concrètes ont déjà été collectivement mises en place. Des grilles ont été installées pour repousser les éventuels vendeurs à la sauvette de maïs sur la voie publique et permettre ainsi à la police d'intervenir. Un vigile a été recruté par le gestionnaire. Les services de la propreté ont renforcé leurs interventions. Les résidents participent à la régulation des flux lors de moments de prière. La police a augmenté ses rondes et ses patrouilles. La gestion de la cuisine a été reprise par le gestionnaire, et des aménagements de voirie ont été effectués. Tous ces efforts participent à l'apaisement du Passage du Génie, mais d'autres actions restent à mettre en place. C'est la raison pour laquelle la Mairie poursuit le travail engagé avec ses partenaires.

Comme je m'y étais engagé auprès d'eux et des élus de ce Conseil, j'ai réuni une nouvelle fois les riverains pour les informer des démarches entreprises, des progrès et des propositions pour avancer. Ma collègue, Mme PIERRE-MARIE, qui participe à chacune de nos réunions, avait proposé la médiation d'une association interculturelle afin de permettre aux riverains et aux résidents de mieux échanger sur leurs attentes respectives. Les résidents ayant accepté, nous avons réitéré ensemble cette proposition à l'association des riverains, qui l'ont accueillie, cette fois, favorablement. Un repas de quartier va aussi être organisé avec l'ensemble des habitants par le conseil de quartier.

A notre demande, les services juridiques de Coallia ont déjà entamé des procédures visant à supprimer le référencement sur Internet de la salle polyvalente comme lieu de prière. Nous avons également proposé à Coallia d'accueillir, en mairie, des réunions de renégociation de la charte d'usage des salles polyvalentes, passée entre le gestionnaire et les résidents, afin de les sensibiliser fortement à une régulation des salles pour un usage interne dans le respect des règles de sécurité et de tranquillité de tous. Le gestionnaire Coallia a sollicité le commissariat du 12^e arrondissement pour un contrôle interne des parties communes en vue de lutter contre les ventes illégales et les suspicions de trafic, ainsi que la Préfecture de police pour le passage d'une commission de sécurité incendie de l'établissement. Cela répondait au souhait de la police pour permettre de lutter contre ces ventes et les nuisances sonores en soirée.

Nous regrettons fortement que, dans le cadre d'une intervention réalisée lundi 23 mai, ce soient surtout des contrôles de la situation administrative des personnes qui aient été effectués à l'intérieur du foyer, conduisant à une trentaine d'obligations de quitter le territoire français.

Dans le vœu qu'elle présente, comme j'ai pu le faire tout à l'heure auprès du commissariat, notre majorité réaffirme son opposition à ce type de contrôle, dans ces conditions, comme Ian BROSSAT et Colombe BROSSSEL l'ont déjà exprimé dans un courrier conjoint au Préfet de police le 24 décembre dernier. Notre vœu réaffirme également la nécessité de poursuivre le travail partenarial engagé afin d'assurer à la fois la sécurité des résidents et la tranquillité des habitants. J'émet donc un avis défavorable à votre vœu, ayant répondu à vos interrogations, et vous demande de voter favorablement pour le vœu présenté par la majorité. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. MOULIN pour ces explications qui montrent que nous ne pouvons pas vraiment parler de laxisme. M. SEINGIER pour une réponse à ce vœu de l'exécutif. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Tout à fait. Contrairement à ce que vous venez d'affirmer, je crains qu'il n'y ait une mauvaise compréhension de la situation. Cette incompréhension ressort des mesures que vous prétendez avoir effectuées. Je reprends votre vœu : vous expliquez avoir installé un digicode et des grilles, mais ce digicode ne fonctionne jamais. J'ai pu moi-

même m'en apercevoir. Il n'est pas actif. On rentre dans ce lieu comme dans un moulin, Monsieur le conseiller.

Sur les interventions de la police contre les ventes sauvages, effectivement, la police intervient, mais c'est à chaque fois à la demande des riverains et pas à la demande de la Ville de Paris. Sur le recrutement d'un vigile, il y a effectivement eu un vigile pendant quelques jours, âgé de 18 ans à peine, qui devait faire face tout seul à plus d'une centaine de personnes. Ce jeune vigile ne pouvait pas les contenir. L'installation des potelets n'a aucune incidence sur la situation. Quant à la propreté, il est vrai que c'est propre. Cela change d'autres quartiers. On pourrait appliquer cette méthode à l'ensemble du 12^e, ce serait intéressant, mais ce n'est pas le sujet. Sur la régulation des flux, je n'ai pas compris la phrase ; en tout cas, les flux ne sont pas du tout régulés puisqu'il y a toujours autant de personnes. L'explication principale de ce nombre important de personnes reste ce référencement Internet. Il suffirait déjà d'effectuer ces démarches juridiques. J'y suis allé encore récemment et on le voit toujours apparaître sur Internet, tandis que cela fait un an que nous contestons. Une procédure de CNIL pour supprimer un référencement ne prend pas un an. Les mesures n'ont pas réglé le problème principal.

Sur la question de la médiation, les riverains ont réellement essayé de régler le problème à l'amiable, mais c'est la notion d'interculturel qui est gênante. Vous essayez de détourner le débat sur une question culturelle, mais ce n'est pas un problème culturel, c'est un problème de voisinage. Il n'a jamais été question de critiquer la présence de ce foyer. Personne n'a nié que ce foyer participait à la vie économique du quartier, et il n'a jamais été question de revenir sur l'accord sur la mosquée. La question porte sur les nuisances, et il y a des solutions pour y mettre fin. Dans la réunion que vous avez eue tout à l'heure, il n'en est rien ressorti d'après les échos, et c'est fort regrettable. Nous maintenons ce vœu de faire appel à la Préfecture de police.

Concernant le contrôle, nous n'avons rien à dire. Nous faisons confiance à la police de notre Etat. Personne n'est membre de la CGT, ici. Par ailleurs, la Préfecture de police intervient sur instruction du Ministre de l'Intérieur, donc il faudrait plutôt s'interroger sur la politique du Ministre. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« D'accord. Merci. Je ne peux pas vous laisser dire tout cela sans reprendre. La police nationale intervient régulièrement dans la rue, depuis longtemps, à la demande des riverains, certes, mais aussi à la demande des élus du 12^e arrondissement, puisque nous avons constaté un certain nombre d'infractions et de troubles à la tranquillité publique, si bien qu'à notre demande, y compris en appuyant la demande faite par certains riverains, la police nationale est intervenue. Il n'y a pas de laxisme ni de notre part ni de la part de la police du 12^e arrondissement.

Par ailleurs, je me permets de vous rappeler qu'il ne s'agit plus d'un foyer, mais d'une résidence, que les locataires ont le droit de recevoir des invités. Il est normal qu'il y ait une régulation à l'entrée, mais qui permette aux locataires qui paient leurs loyers de recevoir des invités. Il y a désormais une régulation des flux, des engagements qui ont été pris depuis plus d'un an. Il y a eu des investissements, notamment de la part de Coallia, qui ont permis de faire disparaître les activités de vente de maïs sur l'espace public.

Les actions sur Internet ont été engagées, mais c'est long. J'espère que vous ne serez pas confronté à cela, mais faire disparaître des informations sur Internet est très compliqué. La démarche est engagée, simplement elle prend du temps, mais la volonté est partagée. Il n'y a pas d'incompréhension de notre part ni de laxisme par rapport aux actions qui doivent être engagées. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« M. SEINGIER, la référence à la CGT est complètement déplacée. D'ailleurs, au sein de la police, la CGT est également représentée. Le droit syndical, c'est aussi la possibilité de dénoncer des actions policières qui parfois demandent la transparence. Et sur ce dossier, c'est le cas. Je me félicite du vœu de la majorité sur la volonté d'engager un travail partenarial de régulation pour limiter les nuisances. Vous avez raison. Nous sommes interpellés par le voisinage, par les habitants du 12^e, et il est vraiment nécessaire de mettre fin à l'ensemble des nuisances.

Permettez-moi de vous dire que j'aurais souhaité que l'on condamne fermement la manière dont s'est déroulée l'action de la police au sein de ce foyer. Vous l'avez dit, Mme la Maire, ces résidents sont locataires, ce sont des personnes qui travaillent pour l'économie de notre pays, qui travaillent dans le nettoyage, dans les cuisines, et qui apportent énormément de choses. Comme tout travailleur, comme tout locataire, ils reçoivent leurs familles, leurs amis, ils reçoivent qui ils veulent, et c'est normal car ils paient un loyer, ils sont chez eux.

Cette opération policière était démesurée, en pleine journée, à la vue de tous, pour soi-disant une opération visant des stupéfiants. Je suis désolé, mais si c'est réellement une opération visant des stupéfiants, elle aurait pu viser spécifiquement les personnes qui devaient être interpellées. Or, il s'agit d'une intervention dans les locaux, dans les lieux d'habitation de ces résidents, à la vue de tous. Et elle a finalement mené à des obligations de quitter le territoire de plus d'une trentaine de résidents. J'ai vécu cela lorsque la droite était au pouvoir, lorsque c'était M. HORTEFEUX. Je trouve cela dommageable pour la gauche de vivre cela dans notre arrondissement. J'aurais souhaité, et je le fais fermement par mon intervention, que cette opération soit fermement condamnée. Nous voterons ce vœu, mais sachez que, comme Colombe BROSSSEL et Ian BROSSAT, j'ai écrit au Préfet pour condamner cette opération et demander toute la transparence sur la manière dont elle s'est déroulée. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. BONNET-OULALDJ de rappeler ces principes. »

-VŒU 122016-011 : *Vœu relatif à la résidence sociale Claude Tillier présenté par les élu-e-s de l'ensemble des groupes de la majorité.*

Considérant l'engagement de la Ville de Paris aux côtés de l'Etat dans le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants, visant à mettre fin aux conditions d'hébergement indignes constatées dans les résidences ;

Considérant la réhabilitation de la résidence sociale Tillier qui permet aujourd'hui un hébergement des résidents dans de bonnes conditions ;

Considérant la volonté clairement exprimée par l'Exécutif du 12^e arrondissement que, d'une part, les résidents soient assurés de vivre dans des conditions sereines, dignes et sécurisées ; et, d'autre part, les riverains de la résidence et habitants du quartier ne soient confrontés à aucune nuisance ;

Considérant, dans ces objectifs, l'implication importante de la Mairie d'arrondissement, depuis le printemps 2015, dans le suivi de la résidence Tillier, visant à répondre aux interpellations des riverains et garantir la bonne inscription de la résidence dans son environnement immédiat et, plus largement, l'ensemble du quartier Nation/Picpus ;

Considérant le travail partenarial engagé dans ce cadre par la Mairie d'arrondissement avec le gestionnaire de la résidence Coallia, les représentants des résidents, le collectif des habitants, le Conseil de quartier et le commissariat de police ;

Considérant les mesures concrètes mises en place suite à ces échanges partenariaux :

- installation de digicodes et de grilles sur les espaces communs extérieurs ;
- interventions de la police contre les ventes sauvages de maïs (plus de 200 patrouilles) ;
- recrutement d'un vigile par le gestionnaire de la résidence ;
- installation de potelets sur la voirie ;
- intervention renforcée des services de propreté (balayage quotidien et lavage 5 jours par semaine) ;
- régulation des flux lors des moments de prière par les résidents ;
- démarche juridique engagée par Coallia pour obtenir la suppression du référencement de la Résidence comme lieu de culte sur certains sites Internet ;

Considérant que les résidents avaient accepté la proposition faite par la Mairie d'engager une médiation interculturelle entre les résidents et les riverains ;

Considérant que la situation s'est globalement améliorée à l'été 2015, suite à ces actions et que le travail partenarial se poursuit ;

Considérant qu'il convient toutefois de garder une vigilance constante permettant de déclencher rapidement, en cas de nécessité, des interventions de police contre les ventes sauvages et les trafics de stupéfiants ;

Considérant le travail mené par ailleurs avec Coallia et les représentants des résidents pour assurer un fonctionnement des salles polyvalentes conforme aux conventions en vigueur qui prévoient leur utilisation au moment des prières sous réserve du respect des normes de sécurité et d'un certain nombre de conditions ;

Considérant que la bonne gestion de la résidence nécessite un accompagnement par les forces de police, contre le développement des activités illégales le cas échéant et pour vérifier la sécurité du site ;

Considérant néanmoins que les élus de la majorité municipale s'opposent à ce que des opérations de contrôle de la situation administrative des personnes soient réalisées à l'intérieur des foyers, lors des interventions de police liées à la sécurité ;

Considérant les réactions suscitées par l'intervention de police du 23 mai dernier et l'émotion légitime liée à la délivrance d'Obligations de quitter le territoire français.

Sur proposition des élu-e-s de l'ensemble des groupes de la majorité, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- le travail partenarial de régulation et de limitation des nuisances soit poursuivi par Coallia et la police, en lien avec les résidents, le comité des résidents, les riverains, le conseil de quartier, la Mairie d'arrondissement et la Mairie de Paris ;
- les services de police interviennent chaque fois que nécessaire pour assurer la sécurité au sein du foyer et dans ses abords, contre les trafics et les ventes sauvages éventuelles, en préparant ces interventions en amont avec Coallia et la Mairie d'arrondissement ;
- la Préfecture de police précise les circonstances et objectifs de l'intervention réalisée le 23 mai dernier ayant conduit, entre autres, à la délivrance d'une trentaine d'Obligations de quitter le territoire français.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains

Abstention : 0

Vœu adopté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-086 VCEU)

- Vœu 122016-012 : *Vœu relatif à la résidence sociale Claude Tillier déposé par Valérie MONTANDON, Matthieu SEINGIER et les élus du groupe « Les Républicains ».*

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Vu la question orale cosignée par Matthieu SEINGIER et Ophélie ROTA lors du conseil d'arrondissement du 30 novembre 2015, relative aux nuisances touchant le passage du Génie, en raison d'une sur-fréquentation de salles de prière ;

Vu la réponse du maire du 12^e arrondissement indiquant avoir rencontré les responsables religieux, « travaillé avec lui pour réduire le nombre de personnes qui venaient prier mais aussi réduire aux résidents et à leurs invités directs » et que « objectivement la situation est redevenue beaucoup plus normale » ;

Vu le collectif de riverains qui expliquent que la situation a empiré, notamment du fait que 4 salles mises à la disposition des résidents de la résidence sociale Claude Tillier gérée par l'association « Coallia », sont utilisées comme salle de prière et sont toujours référencées, comme mosquée, sur plusieurs sites internet, sur l'annuaire des mosquées et sur le moteur de recherche « Google Map » qui indique à l'emplacement de ladite résidence « Mosquée foyer salle de prière » ;

Considérant que le référencement internet de cette résidence sociale comme salle de prières engendre de nombreux visiteurs extérieurs à la résidence venant assister aux prières pouvant atteindre aux alentours de 300 personnes ;

Considérant que le flux de visiteurs, les attroupements à la sortie et la sur fréquentation engendrent des nuisances sonores diurnes et nocturnes subies par les riverains ;

Considérant que la sur-fréquentation d'un lieu non adapté à l'accueil du public engendre un risque pour les visiteurs, et locataires de la résidence ;

Considérant que le collectif de résidents du passage du Génie ont sollicité le bailleur, l'association « Coallia » et la mairie du 12^e arrondissement depuis avril 2015 et que la situation ne s'est toujours pas améliorée, notamment sur le problème du référencement comme salle de prières déjà abordé lors d'une réunion de 6 octobre 2015 ;

Considérant que l'association « Coallia », qui en outre reçoit des subventions publiques, a manifestement failli à ses responsabilités en matière de fréquentation des locaux dont il a la charge en ne prenant pas de mesure efficace pour restreindre le flux des visiteurs extérieurs ;

Valérie MONTANDON, Matthieu SEINGIER et les élus du Groupe « les Républicains » demandent :

- que le Préfet de Police prenne toutes les dispositions nécessaires afin de faire supprimer les référencements internet de la résidence sociale comme lieu de prières ou mosquées ;

- que le Préfet de Police prenne toutes les dispositions nécessaires pour veiller à la conformité de l'accueil du public au sein de la résidence et ainsi assurer la sécurité des locataires de la résidence et des riverains ;

- que le Préfet de Police prenne toutes les dispositions nécessaires pour mettre fin aux nuisances aux abords de la résidence sociale Claude Tillier

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 6 voix :

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 23 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-087 VCEU)

- VŒU 122016-013 : *Vœu relatif à la nouvelle dénomination de la gare de Paris-Bercy présenté par les élu-e-s de l'ensemble des groupes de la majorité.*

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :

« Un sujet plus léger, mais non moins important. Il s'agit de la dénomination de la Gare de Bercy. Je ne vais pas vous relire le vœu, mais vous faire part de l'étonnement que nous avons été plusieurs à ressentir en apprenant, dans la presse, le projet de la SNCF de rebaptiser la Gare de Bercy « Gare de Bercy - Bourgogne - Pays d'Auvergne ». Outre le fait que nous trouvions cette dénomination trop longue ou incomplète au vu des destinations desservies par cette éminente gare parisienne, nous avons été étonnés de l'apprendre par la presse, sans que personne n'ait été associé à cette décision, si ce n'est de tirer la conséquence d'une polémique qui a agité un certain nombre de Présidents de Régions et qui avait peu à voir avec les intérêts de la Gare de Bercy.

C'est une gare importante pour Paris. Depuis le début des années 2000, la SNCF a fait le choix stratégique d'en faire une gare à part entière de desserte de voyageurs en plus de l'auto-train. C'est la gare du quartier de Bercy qui a une place singulière dans la capitale et dans notre arrondissement, singulière dans l'histoire de Paris parce que c'est l'une des premières implantations, si ce n'est la première trace d'occupation humaine dans Paris intra-muros. Le nom de Bercy est important pour l'histoire de notre arrondissement, puisque c'est par l'adjonction de la dissolution de la Commune de Bercy au 8^e arrondissement qu'a été constituée une grande majorité de notre arrondissement.

Nous voulions rappeler m'importance historique de ce quartier, rappeler notre attachement à l'appellation Gare de Bercy. Si la SNCF avait des réflexions sur le nom de cette gare, il nous semblait important que l'ensemble des élus de l'arrondissement soient associés à cette réflexion. Nous allons demander à la Maire de Paris que le Président de la SNCF veille à engager un dialogue avec les élus du 12^e pour étudier l'évolution du nom de cette gare. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. GREGOIRE. M. BONNET-OULALDJ, vous vouliez expliquer la position de votre groupe sur ce vœu. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« J'ai vraiment apprécié les arguments historiques et culturels de M. GREGOIRE. D'ailleurs, vous savez que je suis contre tout effacement sur le patrimoine public du mot Bercy, quel qu'il soit. Je suis contre le *namings*, qu'il soit d'instrumentalisation politique - et c'est le cas ici -, ou qu'il soit financier, d'entreprise et de marchandisation de l'espace public.

Je trouve que notre collègue, Laurent WAUQUIEZ, va un peu loin dans ses négociations avec la SNCF. Pourquoi ? Parce que, si nous avons eu l'idée d'appeler la Gare Lyon-Perrache, « Gare de Paris », qu'auraient dit les Lyonnais ? Si nous avons l'idée de changer l'ensemble des noms des gares, Gare Montparnasse ou Gare du Nord ou Gare de l'Est, et de donner le nom de toutes les destinations de ces gares, je ne vois pas comment nous pourrions faire. D'ailleurs, quelqu'un m'a fait remarquer que le train qui part de Bercy va aussi en Italie, donc les élus italiens pourraient aussi réclamer le nom de leurs villes sur le fronton de la Gare de Bercy.

Nous souscrivons pleinement à ce vœu, et je pense qu'il faudrait clairement écrire à M. Guillaume PEPY que toute modification de nom de gare nécessite un débat avec la population, les habitants du quartier et les élus locaux. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est bien l'objet de ce vœu : une fois que vous l'aurez voté à l'unanimité, je n'en doute pas, je pourrai écrire à Guillaume PEPY. Est-ce qu'il y a une explication de vote du groupe LR ? »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Nous allons voter positivement ce vœu parce que nous regrettons de l'avoir appris par la presse. Nous pensons aussi que les élus du 12^e arrondissement, même de Paris, peuvent être consultés sur ce fait.

Je voulais profiter de cette réflexion sur la Gare de Bercy pour vous rappeler qu'en 2019, il y aura l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire, et que toute société, qu'elle soit publique, privée, française ou étrangère, pourra offrir des trajets sur les réseaux nationaux. Nous nous apprêtons certainement à vivre des défis assez importants avec l'augmentation du trafic, les risques prévisibles de saturation dans les gares parisiennes, notamment à la Gare de Bercy.

Nous pourrions aussi demander au Président de la SNCF d'associer les élus du 12^e à des réflexions sur les enjeux et les nouveaux défis d'ici 2019. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ce n'est pas le sujet de ce vœu. Le sujet que vous évoquez est un vrai sujet, mais nous aurons sûrement l'occasion d'en reparler. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je suis en total désaccord avec ce que vient de dire Mme MONTANDON. La semaine dernière, nous avons eu une manifestation des cheminots très importante. Ne présageons pas de l'avenir. Mme MONTANDON, j'avais donné pour argument que, si la Gare de Bercy et la Gare de Lyon étaient saturées, il fallait renvoyer les trains vers la Gare d'Austerlitz. Pour cela, nous avons besoin de la petite ceinture. Que ce soit la concurrence ou que ce soit l'augmentation des transports, cela nous amène à une réflexion sur la petite ceinture. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous confirme, M. BONNET-OULALDJ, que la possibilité de faire transférer des trains depuis le faisceau ferroviaire de la Gare de Lyon et de la Gare de Bercy vers la Gare d'Austerlitz est préservée dans le cadre de Bercy-Charenton. Cela fait partie des conditions.

J'ai été profondément choquée, je vous le dis, de l'expression de ce Président de Région, considérant que les provinciaux étaient considérés comme des pouilleux parce qu'ils étaient soi-disant accueillis dans une Gare de Bercy indigne. J'avoue qu'en tant que Maire d'arrondissement, je considère qu'avoir les lignes 6 et 14 à la sortie de la gare n'est pas si indigne que cela, et que beaucoup de Parisiens aimeraient avoir deux lignes de métro aussi efficaces en bas de chez eux. Je suis ravie que vous m'autorisiez à saisir le Président-Directeur Général de la SNCF sur cette question de dénomination à laquelle je sais que les habitants du quartier de Bercy sont très attachés, comme les

acteurs économiques du quartier de Bercy, qui sont d'ailleurs en train de se regrouper dans un GIE. Je pense que, pour eux, il est fondamental que le nom de cette gare continue de marquer son ancrage dans ce territoire, ancrage que nous sommes en train d'essayer d'améliorer avec un certain nombre d'acteurs. »

VCEU 122016-013 : Vœu relatif à la nouvelle dénomination de la gare de Paris-Bercy présenté par les élu-e-s de l'ensemble des groupes de la majorité.

Considérant le rôle historique du quartier de Bercy dans le développement de Paris en constituant une porte ferroviaire et fluviale pour l'approvisionnement de la capitale. Les noms de ses rues et places témoignent de son rôle économique majeur mais aussi du lien avec les territoires que la Gare de Bercy dessert toujours aujourd'hui ;

Considérant l'attachement des habitants au maintien de cette histoire dans les transformations que connaît le quartier de Bercy ;

Considérant le travail mené par la Mairie du 12^e arrondissement et l'ensemble de ses partenaires, visant à la requalification du quartier de Bercy, les transformations déjà réalisées (AccorHotels Arena rénovée), les projets en cours (extension de la ligne 14) et les projets à venir (rénovation du parc de Bercy, projet de 2^e Arena, Ligne de transport à Haut niveau de service et apaisement des quais de Bercy) ;

Considérant l'ambition partagée avec la SNCF, de faire de la gare de Paris-Bercy une gare ferroviaire parisienne à part entière et la nécessité qui en découle de travailler à sa bonne intégration dans son environnement et à l'amélioration de sa desserte par les transports en commun (création d'un accès supplémentaire depuis la gare au métro et à la ligne 14) et les modes de transport alternatifs aux véhicules polluants ;

Considérant que le maintien du nom de Bercy dans la nouvelle dénomination de cette gare ferroviaire est une de marque de son identité localisée et de son ancrage dans l'histoire de l'arrondissement.

Sur proposition des élu-e-s de l'ensemble des groupes de la majorité, le Conseil d'arrondissement :

- réaffirme son attachement au nom de Paris-Bercy ;
- émet le vœu que le Président Directeur Général de la SNCF associe officiellement les élu-e-s du 12^e arrondissement à ses réflexions sur l'évolution du nom de la gare de Paris-Bercy.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-088 VCEU)

- Question orale (12-2016-002) : Question orale présentée par Corinne ATLAN-TAPIERO et l'ensemble des élus du groupe « Les Républicains » relative aux nuisances subies par les riverains et commerçants du quartier Ledru Rollin/rue de Lyon.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Mme la Maire, nous sommes saisis par les riverains et commerçants du quartier Ledru-Rollin, rue de Lyon, pour des nuisances répétées depuis plusieurs semaines en raison de l'installation quotidienne de campements sauvages au regard du 39 Avenue Ledru-Rollin. Tous les soirs, de 19h00 à 07h00, une dizaine de personnes s'installent avec matelas et tentes pour dîner et dormir dans une hygiène précaire, faisant fi des règles de bon voisinage qui s'imposent à tous. Les agents de la Ville quant à eux nettoient tous les matins ce secteur envahi par des détritrus. La sollicitation permanente des services de police qui sont aussi désarmés face à cette situation n'est pas une solution. Les riverains vous ont déjà alertée, ainsi que le commissariat, sans réponse réellement concrète à ce jour. Malgré une accalmie passagère, la situation est à nouveau inchangée.

Mme la Maire, pouvez-vous nous dire quelles mesures vous comptez mettre en œuvre afin de mettre un terme aux nuisances subies par les riverains et les commerçants de ce secteur ? Quelle réponse d'hébergement êtes-vous en mesure de proposer à ces personnes en grande difficulté ? Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme ATLAN-TAPIERO. Mme KOMITES pour vous répondre. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Mme ATLAN-TAPIERO, vous semblez totalement ignorer le travail régulier que nous effectuons avec la coordination des maraudes, qui existe dans tous les arrondissements parisiens, avec laquelle nous nous réunissons de manière très régulière et avec laquelle nous examinons la situation de toutes les personnes sans abri dans l'arrondissement.

Nous avons été saisis de cette situation devant le 39 Avenue Ledru-Rollin. Nous avons donc demandé aux maraudes d'effectuer des passages spécifiques pour essayer de comprendre ce qu'il s'y passait et essayer de prendre contact avec ces personnes. L'association Aurore a géré ces passages. Elle est passée plusieurs fois début avril, malheureusement sans rencontrer ces personnes, car je vous signale que cela peut dépendre des heures auxquelles on passe. Finalement, un groupe de personnes a pu être contacté, mais aucune personne ne souhaitait bénéficier d'hébergement. Ces personnes ont informé la maraude qu'elles allaient quitter les lieux le lendemain. D'ailleurs, la Maire a écrit aux riverains pour leur donner ces informations dès le lendemain, c'est-à-dire fin avril.

Nous signalons cette adresse aux maraudes pour qu'elles s'y rendent. Je vous signale que l'on ne peut pas forcer des personnes qui sont à la rue d'accepter des hébergements. C'est la loi. On peut les inciter. C'est souvent un long travail. Il faut qu'elles acceptent de passer une nuit dans un centre d'hébergement d'urgence, de passer en CHRS, etc. Mais la loi interdit à quiconque d'amener de force une personne qui ne souhaite pas être hébergée en dehors de l'espace public.

En ce qui concerne les nuisances et les questions de propreté, je rappelle que les services de la Ville, sur des sites qui sont occupés par des personnes sans abri, ne peuvent pas intervenir sans la présence d'agents du commissariat, pour des questions

de sécurité pour les agents, mais aussi parce que, dans le cadre de ces opérations, les agents de la Ville vont être amenés à manipuler un certain nombre d'objets personnels. Il faut donc qu'ils soient accompagnés de forces de police. Ces opérations ont lieu de manière régulière, une fois par mois. Nous nous mobilisons donc beaucoup.

Je vous rappelle que cet arrondissement comprend un très grand nombre de centres d'hébergement d'urgence et de centres de stabilisation dans l'arrondissement. Nous allons bientôt en avoir un autre dans l'ancien EHPAD Catherine Labouré pour des femmes âgées SDF. Nous aurons 25 places. Cet arrondissement prend toute sa place sur le logement social comme sur les centres d'hébergement d'urgence ou les centres de stabilisation. J'aimerais beaucoup qu'un certain nombre d'autres maires d'arrondissement fassent de même, notamment le maire du 16^e arrondissement, qui a quelques problèmes avec le logement social et de très gros problèmes avec les centres d'hébergement d'urgence. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Mme KOMITES, pour cette réponse. Mme TALAN-TAPIERO, vous avez formellement le droit à une minute pour répondre aux éléments avancés. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Oui, je vais répondre aux éléments avancés. Vous nous décrivez une situation que vous avez en main concernant les solutions d'hébergement proposées aux personnes installées sur cette voie. Néanmoins, vous n'apportez aucune réponse aux nuisances subies et répétées par les riverains. Vous croyez m'avoir répondu, mais c'est un artifice de langage qui est toujours le même, qui conduit inmanquablement à nous ramener vers le maire du 16^e arrondissement. Nous nous en moquons complètement, nous ne sommes pas en train de parler du 16^e, nous sommes en train de parler d'une situation qui devient insupportable pour les riverains. Vous dites leur avoir écrit. Je pense qu'il faut plus, il faut les rencontrer et trouver de réelles solutions qui puissent améliorer leur quotidien. Je veux bien qu'il existe des centres d'hébergement et qu'on ne puisse obliger personne. Mais on ne peut pas non plus laisser les riverains dans des conditions d'insécurité et de nuisance permanente. Votre réponse ne me satisfait pas du tout. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« On va s'arrêter là. Je pense que nous ne tomberons pas d'accord. Nous sommes sur un sujet de gros clivage. Nous parlons de solidarité avec des personnes qui sont à la rue, vous parlez de nuisance et d'insécurité. Clairement, nous ne sommes pas d'accord, et il n'est pas utile que nous prolongions le débat. C'est une nouvelle fois l'illustration que nous n'avons pas la même analyse de ces personnes, qui sont d'abord dans la grande précarité avant d'être des sources de nuisance et d'insécurité pour les riverains. »

- Question orale (12-2016-003) : Question orale présentée par Matthieu SEINGIER et l'ensemble des élus du groupe « Les Républicains » relative à la réhabilitation de l'ensemble « Erard-Charenton » géré par Paris Habitat.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Comme il y a du public, je vais reposer le contexte de la question. Erard-Charenton est un ensemble social de 519 logements qui est géré par Paris Habitat, dont le slogan est « Vivre ensemble la ville », et qui met régulièrement en avant le côté social de son œuvre, mais qui a malheureusement employé des travailleurs détachés, c'est-à-dire des travailleurs étrangers qui sont soumis au régime étranger pour travailler en France, pour des travaux de réfection avec présence d'amiante. Normalement, il faut une formation spécifique pour l'amiante.

Ces travailleurs ont manifesté auprès des habitants pour dénoncer leurs conditions de travail. Il y a eu une mobilisation d'élus qui a pu générer un vœu qui a été adopté à l'unanimité du Conseil de Paris et qui a également généré des contrôles d'inspecteurs du travail qui ont permis de dénoncer un nombre important de manquements.

Cette question est aussi l'occasion de se féliciter de l'action d'élus locaux qui parfois peuvent permettre de mettre fin à des situations dramatiques. Dans le cadre de ce vœu qui avait été adopté en Conseil de Paris, nous avons souhaité connaître le taux des travailleurs détachés, mandatés par les bailleurs sociaux. Il n'y a toujours pas eu de réponse. Est-ce que le chantier d'Erard-Charenton est enfin conforme au droit du travail ? »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. En fait, vous formulez une question pour vous auto-satisfaire de votre action. Vous avez raison. Mme SLAMA pour répondre à vos questions. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. Permettez-moi de vous dire que nous sommes très attentifs aux dérives causées par le recours abusif aux travailleurs détachés, notamment sur les chantiers du BTP, et à la distorsion de concurrence sur une part du marché du travail européen. Nous sommes tous agréablement surpris par le soudain intérêt de votre formation politique pour cette question.

Dans le cadre de la priorité donnée au logement par la Ville de Paris, l'ensemble des acteurs du logement, au premier rang desquels les bailleurs, sont engagés dans les programmes nombreux de construction et de réhabilitation. Il ne faut pas oublier que cette dynamique est créatrice d'emplois et qu'elle permet le maintien d'entreprises, notamment parisiennes, du bâtiment, grâce aux nombreux marchés engagés, et nous en sommes particulièrement fiers. Pour autant, la vigilance s'impose face aux dérives qui touchent encore trop souvent les entreprises du BTP noyées dans la complexité du recours à des entreprises de sous-traitance sur les chantiers. Il est souvent bien difficile pour les maîtres d'ouvrage, même les plus vigilants, d'éradiquer ces pratiques sur les chantiers. En 2015, ce sont plus de 286 000 travailleurs détachés qui ont été déclarés à l'administration française, soit une hausse de 25% par rapport à 2014.

Cette vigilance relève-t-elle directement de notre Conseil d'arrondissement et de ses compétences ? Je ne sais pas. Ou plutôt des conseils d'administration des bailleurs sous l'égide de la Maire de Paris ? Peu importe, nous vous répondons bien volontiers ce soir, sans être dupes des attaques répétées de votre groupe politique à l'échelle parisienne

contre le principal opérateur de logement social, Paris Habitat, et dans le 12^e contre la réhabilitation du groupe Erard-Charenton. Mais n'entrons pas dans de vaines polémiques.

Dans le 12^e arrondissement comme au Conseil de Paris, nous sommes vigilants face à la fragilisation de l'emploi dans le secteur du bâtiment, et soutenons les contrôles de plus en plus fréquents, ainsi que les sanctions nouvelles mises en place par le Gouvernement. Celles-ci ont permis de mettre en lumière et de mesurer un phénomène qui jusque-là passait trop souvent entre les mailles du filet du droit français et du droit européen. Nous soutenons le travail engagé par la Commission européenne, la France en tête, qui souhaite imposer un salaire égal pour un travail identique afin de réduire les inégalités entre salariés d'un même pays, et pour l'avènement d'une Europe plus sociale.

Pour revenir sur le cas du chantier Erard-Charenton, je m'en tiendrai à une réponse essentiellement factuelle. J'éviterai, contrairement à vous, tout terme diffamatoire, non avéré ou excessif. Vous semblez être en possession d'informations dont vous seuls avez la connaissance, et vous accusez la majorité de n'avoir pas mesuré l'ampleur de ce douloureux dossier malgré le vœu voté à l'unanimité au Conseil de Paris. Vœu que la majorité municipale a souhaité plus étendu que le vôtre, qui ne pointait qu'un seul chantier et qu'un seul bailleur, car nous souhaitons traiter cette problématique de manière plus globale.

Comme vous le précisez, l'Inspection du Travail a bien visité le chantier Erard-Charenton au mois d'avril. Je tiens à le préciser dès maintenant, c'est bien la seule information délivrée par M. SEINGIER que nous avons pu vérifier. Lors de ce contrôle, des ouvriers venus de l'une des entreprises de sous-traitance ont pris la fuite sans décliner leur identité. Suite à cela, l'entreprise générale employée par Paris Habitat a immédiatement résilié le contrat de cette entreprise sous-traitante. Cette entreprise avait été agréée par Paris Habitat en octobre 2014 sur la base d'un dossier totalement conforme à la législation, comprenant notamment la liste nominative des salariés étrangers soumis à une autorisation de travail. Cet incident est regrettable et malheureusement bien trop courant sur les chantiers de construction. Une nouvelle entreprise a été conformément agréée par Paris Habitat, et, contrairement à ce que vous affirmez, le chantier n'a jamais été arrêté, car plusieurs entreprises y travaillent quotidiennement.

Les informations en votre possession nous semblent en grande partie erronées et imprécises. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il s'agit de problématiques complexes, méritant un débat précis et qualitatif. Aucun élément ne nous permet de remettre en question l'engagement de Paris Habitat sur la question du respect de la réglementation des travailleurs détachés, et aucune législation ne nous permettrait de répondre en lieu et place du bailleur sur cette question. Nous avons cependant tenu à vous apporter ces premiers éléments rassurants et à réitérer notre attachement au respect du droit du travail. Notre volonté de produire du logement pour toutes et pour tous dans notre ville comme d'améliorer la qualité de vie des locataires dans nos résidences d'habitat social est tout aussi déterminée. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Etant donné la précision des informations qui vous ont été données, si vous le souhaitez, nous pouvons vous transmettre par écrit ces éléments de réponse, ce qui facilitera votre travail de retour vers les personnes qui vous ont saisi. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« J'accepte volontiers de recevoir ces informations par écrit. Sur la manière dont nous obtenons les informations : les élus locaux ont aussi le devoir d'aller chercher l'information sur leur territoire. Oui, je maintiens mes informations, et je ne vois pas où est le problème. La question concernait tout Paris. Il y avait un premier volet uniquement sur Erard-Charenton, et le second portait sur tout Paris. Mais comme votre réponse était rassurante, votre réponse écrite devrait également me rassurer. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« On peut aussi imaginer qu'un élu ne fait pas systématiquement une question orale à la Maire dès qu'il reçoit un courrier d'habitant. C'est la petite nuance. Mais ce n'est pas grave, nous répondons avec précision à toutes vos questions. »

- Question orale (12-2016-004) : Question orale présentée par Franck MARGAIN et l'ensemble des élus du groupe « Les Républicains » relative au marché d'Aligre.

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Nous avons été interpellés par la communauté des commerçants de la Halle Beauvau sur la réparation de la toiture. Nous souhaiterions connaître votre plan d'action de réparation et la continuité de l'activité économique durant les travaux, ce qui semble être pour eux un sujet très important, compte tenu des arrêts d'activité qu'ils ont dû subir à cause de l'incendie. Merci Mme la Maire. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. BOUIGUE va vous répondre. »

M. BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« M. MARGAIN, je vais répondre précisément à votre question. Vous me permettrez d'avoir un peu tiqué sur l'utilisation de l'expression « communauté des commerçants ». A la Halle Beauvau, je connais l'association des commerçants, je ne connaissais pas encore la communauté des commerçants, mais je suis sûr qu'un jour, nous la découvrirons ensemble, à moins que ce ne soit un prisme avec lequel j'ai quelques réticences. En l'occurrence, je contacte régulièrement, avec la Maire, l'association des commerçants, leurs membres, et je trouve que c'est très bien ainsi. Nous allons d'ailleurs continuer.

Sur votre question orale, vous faites référence à l'incendie de la Halle Beauvau qui a entraîné de lourds dégâts, qui a obligé à sa fermeture temporaire. Vous avez pensé à la mobilisation des élus du 12^e arrondissement et des services de la Ville pour que soit remis en état le plus vite possible ce marché couvert. D'ailleurs, il a pu rouvrir le 1^{er} octobre, ce qui fut un motif de satisfaction évident pour les commerçants et pour les riverains, pour la mairie et pour les services. Vous avez pensé au budget important qui a été mobilisé par la Ville de Paris pour participer à la révision globale de la structure, à la réfection de la couverture de ce marché qui en a singulièrement besoin pour la continuité de l'activité des commerçants. Vous avez pensé aux études de maîtrise d'œuvre qui sont actuellement en cours. Il faut que je vous dise que celles-ci sont particulièrement longues. Elles sont très techniques, doivent prendre en compte des éléments concernant la charpente et son traitement. Nous attendons des retours de ces études, et je vous donnerai des informations en termes de calendrier.

Vous savez peut-être aussi que ce bâtiment est inscrit à l'inventaire des monuments historiques, donc un permis de construire sera nécessaire pour la réalisation des travaux de réfection de la couverture. Une délibération devra être présentée au Conseil de Paris ainsi qu'au Conseil d'arrondissement pour autoriser la signature. Nous reviendrons vers vous avec des éléments encore plus précis.

Ces étapes, avant la consultation d'un marché, laissent envisager la possibilité d'engager les premiers travaux au cours du premier semestre 2017. Vous me permettrez de ne pas être plus précis à ce stade, car les études sont encore en cours, mais nous retenons cette période du premier semestre 2017.

Comme vous l'évoquez sur les aspects de continuité économique durant les travaux, nous avons des hypothèses qui visent à permettre la continuité de l'activité commerciale durant les travaux. Mais cela nécessite encore des études approfondies. Je pense notamment à la mise en place d'un plancher intermédiaire qui permettrait de poursuivre leur activité pour les commerçants, tout en travaillant sur les parties plus

hautes. Mais nous attendons encore des éléments pour stabiliser cette option et la présenter aux commerçants. Nous avons une durée de chantier qui est conditionnée à cette réalisation des différentes hypothèses. Nous émettons le souhait avec les commerçants que ces travaux puissent se dérouler durant l'été 2017, qui est la période où leur activité serait la moins touchée. Mais il faut encore que nous puissions nous mettre d'accord. Une réunion est prévue, à l'initiative de la Mairie, des services et des architectes, avec l'ensemble des commerçants de la Halle Beauvau. Elle est programmée le lundi 6 juin. Nous sommes en contact depuis très longtemps avec l'association des commerçants pour étudier toutes ces phases techniques depuis l'incendie. Nous savons qu'il y a une inquiétude, mais l'incendie a remis beaucoup de confiance entre la Mairie, les services de la Ville et l'ensemble des commerçants pour l'intérêt des uns et des autres. Nous déciderons ensemble de la suite du calendrier, en fonction des choix des commerçants et des possibilités techniques pour maintenir l'activité commerciale et pour le déroulement des travaux qui sécuriseront durablement la Halle Beauvau. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« M. BOUIGUE, je vous remercie. Votre intervention technique sur un plancher provisoire me plaisait beaucoup. Je ne suis pas technicien ni ingénieur, mais je représente des personnes qui s'inquiètent, prétextant avec pertinence que l'on n'arrêterait pas le fonctionnement d'un hôpital lorsqu'il faut réparer sa toiture ; donc, ils ne voyaient pas pourquoi il fallait arrêter l'activité commerciale en raison de la réparation de la toiture. Je me ferai doublement votre porte-parole. Vous avez repris avec un peu de moquerie, mais c'est facile - mais je vous aime beaucoup, donc c'est parfait -, l'idée d'une communauté : c'est plus qu'une association. Mais je le fais aussi par ironie, M. BOUIGUE. Une communauté, c'est une association plus ceux qui ne font pas partie de l'association. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« On ne va pas ouvrir le débat ce soir, Messieurs, même si vous vous découvrez une amitié grandissante. Mais je vous confirme qu'il s'agit bien d'une association de commerçants, et je note que vous comparez l'activité des commerçants à l'activité d'un hôpital. Il est vrai que certains sont très dépendants par rapport à l'activité de la Halle Beauvau, j'ai pu m'en apercevoir lors de sa fermeture. »

- **Question orale (12-2016-005) : Question orale présentée par Franck MARGAIN et l'ensemble des élus du groupe « Les Républicains » relative à la rue de Cotte.**

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« J'ai reçu une personne d'un collectif ou d'une association. Un monsieur qui avait l'air très représentatif de nombreuses personnes très mécontentes, qui luttait avec vous depuis au moins septembre 2014. Je ne peux pas dire que vous n'avez rien fait, il y a eu de nombreuses interventions, des médiateurs, et vous avez essayé de faire des choses sur la circulation. Mais la réalité est que cela ne fonctionne pas, et lorsque cela ne fonctionne pas, ces personnes viennent voir les élus de l'opposition. Notre devoir est de vous interpeller et de vous dire que cela ne fonctionne pas et qu'il ne faut pas les laisser tomber. Ils ont interpellé la Mairie centrale qui leur a adressé un courrier plus sympathique que vos courriers à leur égard. Je ne vais pas faire de la politique politicienne. Mais je voudrais obtenir une réponse pour eux et savoir ce que vous allez faire pour que cela fonctionne. Tel est le fond de la question. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Rassurez-moi, ils ne viennent vers vous que lorsque nous ne parvenons pas à résoudre les problèmes. C'est l'interprétation que vous faites. Je compte. Vous n'avez eu que deux questions en un mois, c'est bien. Nous avons un bon rendement. M. MOULIN, pour vous expliquer ce que nous avons fait. »

M. MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci de cette question. Je pense que la réalité est ailleurs. Mais je comprends, je connais la gêne occasionnée par les nuisances sonores rue de Cotte et plus largement dans les rues animées du quartier d'Aligre. Si la présence de bars et de restaurants participe à la diversité commerciale et à la richesse de ce quartier connu pour son caractère vivant, la tranquillité des riverains doit être respectée. Je me permets de vous rappeler que, dans le statut actuel de Paris, les nuisances sonores sont de la responsabilité de la Préfecture de police avec laquelle nous travaillons de façon très étroite pour réguler ces phénomènes.

Nous sommes intervenus fin 2014 avec mon collègue M. BOUIGUE. Nous avons rencontré les riverains avec les gérants des établissements et le commissariat de police afin d'effectuer une médiation. Cette démarche a abouti à différents résultats, notamment le recrutement d'un chuteur par plusieurs bars, des vigiles qui sont présents pour gérer les clients à l'extérieur, et aussi par des contrôles de police de certains établissements. D'autres outils de régulation sont à l'étude, notamment des outils proposés par le Maire adjoint de Paris en charge de la nuit. Mais, contrairement à ce que vous dites, nous constatons une diminution sensible des nuisances rapportées par les riverains, ainsi qu'une amélioration nette de la situation par rapport aux années précédentes.

Je tiens à vous assurer que nous restons vigilants, que tous ces établissements continuent à jouer le jeu. C'est pourquoi nous allons poursuivre cette démarche en relation avec les commerçants afin d'aboutir à un équilibre préservant le dynamisme du quartier et la tranquillité des riverains. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, M. MOULIN. Je me permets de rappeler que les commerçants de ce quartier contribuent à l'attractivité de notre arrondissement. Je sais M. MARGAIN que vous êtes désormais très attaché à l'attractivité de notre région, en particulier de ce

quartier. Il vous incombera de faire comprendre aux riverains qu'il faut parvenir à concilier les deux.

Nous sommes arrivés à la fin de ces questions, vœux et délibérations. Je vous remercie et je vous donne rendez-vous très prochainement pour un nouveau Conseil d'arrondissement. Merci et bonne soirée. »

Madame la Maire lève la séance à 21H 30.

La Maire du 12^e arrondissement,
Catherine BARATTI-ELBAZ.